

Août 1944
MONTREAL

Relations

LES CARTELS À L'ŒUVRE

Burton LEDOUX

MÊME SANG, AUTRE SOL, — ET L'AVENIR?

Alexandre DUGRÉ

RAPPORT CANNON ET PROSTITUTION

Jean PENVERNE

PROJET D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Émile BOUVIER

CES GRANDS AVENTURIERS, LES PÈRES DE FAMILLE
LES AGRONOMES EN CONGRÈS

S O M M A I R E

AOÛT 1944

Éditorial 197
UN BILL À AMENDER.

Articles

LES CARTELS A L'ŒUVRE. Burton LEDOUX 198
UN PROJET D'ALLOCATIONS
FAMILIALES. Émile BOUVIER 202
MÊME SANG, AUTRE SOL, —
ET L'AVENIR? Alexandre DUGRÉ 205

Correspondance 209

Laïcisme, mot équivoque. UN INSTITUTEUR LAÏC
Notre paysannerie. Dr Gustave BEAUDET
Notes sur un \$750.
Louis-Charles SIMARD et Burton LEDOUX
L'Acadie coopérative. Henri-Georges GONTHIER

Commentaires 210

Merveille d'unité. — La coopération au collège. —
C. C. F. et minorités.

Chroniques

LE RAPPORT CANNON
ET LA PROSTITUTION Jean PENVERNE 212
ET CES GRANDS AVENTURIERS,
LES PÈRES DE FAMILLE Rodolphe LAPLANTE 215

LES AGRONOMES
EN CONGRÈS Jean-Charles MAGNAN 217
HORIZON INTERNATIONAL 218

Livres récents 222

Semaines sociales :

Congrès de la Colonisation Paul DOSTALER
Manifeste démocratique Richard ARÈS
La « Perfection chrétienne »
de Rodriguez Arthème TÉTRAULT
Vie de saint Dominique Édouard HAMEL
Combat de l'exil. Roger MARCOTTE
Comment traiter les Allemands. Joseph LEDIT
Des prisons de la Gestapo à l'exil Albert ROY
Retrouver la foi Jacques COUSINEAU
Menaud, maître draveur Jean GENEST
Les Œuvres nouvelles Jacques COUSINEAU
Adagio Florian LARIVIÈRE
Mais la France sourit quand même Pierre ANGERS
Curso practico de español. X. Gomez ROBLEDÓ
Secrets et ressources des bois du Québec. Wilfrid VENNE
Saint Thomas d'Aquin. }
Saint François d'Assise } Jacques TREMBLAY
La quête de Joie. }
Orient. }
Correspondance. }
L'art de se former l'esprit. }
Brochures et plaquettes.

NOS COLLABORATEURS

M. Burton LEDOUX est un Étatsunien d'ascendance canadienne-française. De son poste d'observation à New-York, il poursuit son étude des cartels internationaux.—Le P. Émile BOUVIER, S. J., est professeur de relations industrielles à l'École de Service social de l'Université de Montréal.—Le P. Alexandre DUGRÉ, S. J., grand ami des groupes français d'Amérique, tire les conclusions pratiques de l'étude du milieu franco-américain commencée dans la livraison de juin.—M^e Jean PENVERNE a suivi les séances de la Commission royale Cannon en qualité d'avocat du Comité des Œuvres catholiques. « Ses suggestions et informations, dit le rapport, ont été... de première valeur et (son) mémoire écrit... démontre sa maîtrise des sujets qu'il traite. »—M. Rodolphe LAPLANTE, secrétaire de l'Office du Crédit agricole, père d'une famille nombreuse, est lui-même un de ces « grands aventuriers » dont il décrit le sort.—M. Jean-Charles MAGNAN est le chef de la Division des Écoles d'Agriculture et Orphelinats agricoles au ministère provincial de l'Agriculture.

RELATIONS

REVUE DU MOIS

Directeur: Jean-d'Auteuil RICHARD

Rédacteurs: Jacques COUSINEAU, Joseph-H. LEDIT,
Alexandre DUGRÉ, Émile BOUVIER, Jacques TREMBLAY,
Émile GERVAIS.

Secrétaire de rédaction et administrateur: Paul RACINE

Prix de l'abonnement:
\$2.00 par année

A l'étranger : \$2.50
Pour les étudiants : \$1.50

Publiée par

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Centre de documentation, d'information et d'action sociale,
sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus.

Directeur: Joseph-Papin ARCHAMBAULT

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1961, rue Rachel Est
MONTREAL

Tél.: CHerrier 3101
CANADA

Relations

IV^{ème} année, No 44

École Sociale Populaire, Montréal

Août 1944

ÉDITORIAL

UN BILL À AMENDER

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE fut la première institution au Canada, probablement en Amérique du Nord, à recommander les allocations familiales; depuis 1927 elle publie brochures et documentation sur le sujet et ne cesse par ses conférences à travers la province, ses journées et semaines d'études, ses programmes de restauration sociale et le rayonnement de ses propagandistes et amis d'en promouvoir l'établissement. Elle a prouvé le sérieux de son effort, qui semble devoir aboutir, maintenant que l'opinion publique est devenue à peu près unanime sur ce point depuis la deuxième Grande Guerre.

Nous nous sommes donc réjouis de l'intention du gouvernement King, manifestée lors du dernier discours du Trône, d'établir un système d'allocations familiales. Mais devant le bill 161, qui réalise cette intention, nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde déception. Et tout notre désir de voir aboutir un projet cher entre tous ne nous empêchera pas de juger objectivement et de déclarer inacceptable cette loi telle que présentée. Même si des politiciens devaient nous faire porter l'odieux d'avoir ruiné l'affaire. Refuser un cheval de Troie ne comporte aucune honte. Avec l'argent enlevé temporairement, sous prétexte d'effort de guerre, aux provinces, et donc au Québec, on propose aux provinces, et surtout au Québec rempli d'enfants, une aide familiale qui comporte une renonciation politique et sociale considérable.

Démission politique que l'acceptation de la mainmise absolue de l'État fédéral sur les allocations familiales telle que décrite aux articles 4 et 11: administration exclusive, faculté de déterminer seul les conditions de paiement, soustraction des réclamations à la juridiction des tribunaux ordinaires, voire même à la compétence du droit civil des provinces, détermination indirecte de l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire et faculté de prescrire le programme d'instruction requis, évincement pratique enfin de toute tentative provinciale d'établissement parallèle d'allocations, etc...

Démission sociale autrement grave que l'acceptation de l'ingérence extraordinairement abusive de l'État dans la conduite de la famille au point de contrôler l'emploi des fonds versés; comme si l'allocation n'était pas destinée à aider la famille, comme cellule constituée et autonome, comme si le père de famille devait devenir un simple intermédiaire pour transmettre aux enfants les largesses de l'État-père, comme si l'éducation familiale allait être fonctionnarisée!

Démission sociale de grande portée morale que l'acceptation de la mise sur un même pied des enfants légitimes et illégitimes: comme si notre pays, catholique à 43% et chrétien à 90%, ne se devait pas d'installer partout dans sa législation la conception chrétienne du mariage et de la famille, comme si l'homme n'avait pas besoin de la cohésion morale de la famille pour survivre à la démoralisation progressive de la civilisation occidentale.

Démission sociale enfin de portée nationale que l'acceptation de l'échelle décroissante des taux d'allocations. Cette mesure aurait peut-être paru naturelle chez un peuple vieilli, dans un pays surpeuplé, aux ressources presque épuisées, mais au Canada, « terre aux possibilités indéfinies » que d'aucuns veulent couvrir d'immigrés, chez un peuple jeune, en période de croissance, elle s'avère une anomalie. Elle rompt avec la sage tradition de tous les pays qui ont généralisé l'institution des allocations familiales; leurs taux sont ou croissants, ou uniformes, mais jamais décroissants. Elle contredit le but et le sens de l'institution qui est d'aider la famille nombreuse incapable de suffire à ses besoins; le vœu adopté au congrès de l'Organisation Internationale du Travail tenu récemment à Philadelphie résume la pratique et la tendance universelles quand il favorise les versements à partir du troisième enfant.

Tel quel, le bill 161 est donc inacceptable. Mais puisque les allocations familiales demeurent une institution nécessaire, que nos législateurs amendent ce projet, après l'avoir plus longtemps étudié.

LES CARTELS À L'OEUVRE

Burton LEDOUX

AU FOND, l'impérialisme, c'est la domination par le monopole.

Depuis 1763 jusqu'à nos jours, le Canada a été dans l'ensemble une colonie gouvernée par une autorité impériale résidant en dehors du pays, ou par des agents de celle-ci. En dépit de tout l'attrail démocratique au Canada et de mots nouveaux désignant les liens entre la Grande-Bretagne et la colonie, le monopole impérial du gouvernement a persisté; et le pays n'a jamais connu de période un peu longue où le gouvernement ne tendit qu'à assurer le bien-être de tout le peuple canadien. Le mouvement de Papineau interrompit momentanément la domination des fonctionnaires militaires et politiques nommés par la Couronne britannique, aux mains desquels la direction du Canada était restée depuis la conquête; les forces alliées à La Fontaine paralysèrent cette domination. Toutes les modifications apportées au régime par suite des réformes attribuables à ces mouvements furent obtenues aux dépens de *cette espèce de gouvernement impérial*.

Mais sur les pas des conquérants militaires et de leurs auxiliaires politiques affluèrent d'Angleterre, et aussi, mais à un degré moindre alors, des États américains, des représentants du capital; nous les appellerons les impérialistes économiques. Ces hommes eux-mêmes constituèrent un groupe directeur, rival du pouvoir des fonctionnaires politico-militaires. Cependant, ces deux groupes étaient alliés contre l'autre puissance en lice dans la lutte pour le pouvoir au Canada: le peuple canadien-français, opposé à l'impérialisme sous toutes ses formes. Dans cette lutte à trois pour le pouvoir, la population anglo-canadienne, toujours croissante, servit d'instrument docile aux mains du groupe impérial tout entier, excepté lorsqu'elle apporta son appui, quel qu'il ait été, aux mouvements de Papineau et de La Fontaine.

Les pertes de pouvoir subies par les fonctionnaires politico-militaires n'eurent pourtant pas pour effet un accroissement de pouvoir pour le peuple. Le pouvoir réel glissait d'une espèce d'impérialisme à une autre.

L'accession des impérialistes économiques à la première place dans le gouvernement du Canada date de la première administration de Macdonald, au début de la Confédération; cette époque marque aussi le commencement de la phase ultra-moderne de l'organisation des compagnies industrielles et financières au Canada. Dès lors jusqu'à présent, — et cela dans une atmosphère de connivence politique et de corruption suffisamment décrites ailleurs — de petits groupes d'industriels et de financiers ont reçu des gouvernements constitués, à un rythme sans cesse accéléré, d'énormes subsides en argent ou en terres, ou des deux manières à

la fois, et encore, des privilèges spéciaux, des exemptions de taxes et des avantages tarifaires. Ces faveurs ont été si considérables que, à n'en pas douter, les dirigeants légalement élus du peuple canadien ont été complètement dominés ou joués par les impérialistes économiques. Faits plus importants encore dans cette histoire du problème canadien, ces avantages ont permis à divers groupes d'individus particulièrement privilégiés d'acquérir des monopoles d'industrie au Canada; de plus, aucune des sauvegardes inhérentes au gouvernement populaire ou parlementaire n'a encore été assez efficace pour empêcher le pillage, par les industriels et les financiers, du Trésor canadien ou des ressources naturelles du pays, considérées généralement comme propriété publique; enfin, toute dénonciation de ces faits qui s'est élevée du sein du peuple canadien s'est avérée futile. Chaque fois que l'écran de fumée se dissipait, le peuple se trouvait en présence d'un fait accompli: un petit groupe d'impérialistes économiques émergeaient en possession pleine et exclusive de quelque portion immense et précieuse de la richesse actuelle et potentielle du Canada.

Durant la dernière moitié du XIX^e siècle, les fonctionnaires politico-militaires de la Couronne britannique considérèrent ces agissements avec bienveillance, ou ils apprirent à détourner les yeux. Bien avant 1900, les impérialistes économiques avaient presque entièrement usurpé le pouvoir des gouvernants politico-militaires devenus vieux jeu, quoique ces derniers (avec des honneurs et des rémunérations relativement moindres) retinssent encore leur fonction nominale dans la machine impériale au Canada. Les deux groupes continuaient d'être unis par la nécessité de vaincre les Canadiens français dans la lutte pour le pouvoir. Car l'exploitation des Canadiens français profitait considérablement à l'impérialisme tout entier; de plus ils constituaient un groupe mal disposé, dont l'hostilité aux abus impérialistes devait être tenue en échec.

Durant cette période aussi (de la Confédération à 1900), les Anglo-Canadiens servirent fidèlement les intérêts de l'impérialisme sous toutes ses formes, tout en se persuadant qu'ils personnifiaient la liberté au Canada. Le Canadien de langue anglaise exerçait, avec la satisfaction qu'il y met toujours, son droit de suffrage dans les élections aux postes politiques; il votait pour des gens plus ou moins dans ses vues, supposant que ceux-ci prendraient soin de ses intérêts. Il était enclin à se conformer à leurs décisions, à ajouter foi à leurs déclarations publiques, ou au moins à leur donner le bénéfice du doute. Sa situation de faveur au sein de la communauté canadienne, comparée à l'ostracisme plus ou moins poussé dont son compatriote

français était l'objet, le maintenait dans un état de complaisance à l'égard du petit groupe d'hommes qui manipulait à son propre avantage les ressources du pays. Il recevait pour le même travail un meilleur salaire que le Canadien français, et il recevait aussi la première attention dans la distribution des postes plus lucratifs qui revenaient aux fils du sol. Il subissait sans trop gémir l'exploitation dont il pouvait être l'objet, sachant l'avantage considérable dont il jouissait sur le Canadien français, non seulement quant à l'amélioration de son propre sort, *mais encore quant à celui de sa famille*. Il n'est pas étonnant que, dans cette atmosphère, les Anglo-Canadiens n'aient rien fait pour empêcher la croissance du monopole industriel au Canada.

Pendant tout ce temps où le pouvoir échappait petit à petit aux impérialistes politico-militaires, les Canadiens français demeuraient toujours au fond du sac, impuissants à empêcher la continuelle exploitation dont ils étaient l'objet de la part des impérialismes de tout crin. Leur résistance restait sans effet, d'abord parce qu'ils étaient disposés à blâmer « les Anglais », sans distinction, pour toutes les exploitations dont ils étaient victimes. Ressentiment en somme assez motivé. Mais cette condamnation en bloc des exploiters ne constituait pas un remède. Cette attitude ne tenait pas compte de la faiblesse et de la naïveté de quelques-uns de leurs propres chefs les plus en vue, élus par eux-mêmes; ceux-ci ne connaissaient pas assez la nature des forces déchainées au Canada pour les combattre intelligemment. L'attention du peuple et de ses chefs était distraite par l'invitation à voter sur des sujets choisis, tandis que, derrière la scène, les monopoleurs échafaudaient et dirigeaient une politique à longue portée. En général, les chefs canadiens-français ne se rendaient pas compte que les impérialistes économiques étaient en train de devenir des oppresseurs plus redoutables que les impérialistes politiques. Une fois que les Canadiens français eurent accepté la Confédération, une attitude plus critique devenait nécessaire s'ils voulaient y exercer leur part d'influence.

Vers 1900, une très grande partie du capital au Canada se trouvait entre les mains de trusts et de compagnies dirigées par ce qu'on appelait les deux cents familles. Les plus considérables de ces trusts étaient plus ou moins interdépendants, et chacun dominait en grande partie ou monopolisait une industrie. Les directeurs canadiens faisaient en somme l'office d'agents (abondamment rémunérés, bien entendu) au service des financiers et des industriels britanniques qui tiraient les ficelles.

Au XIX^e siècle, les Anglais avaient beaucoup de fers au feu, et leur capital était nécessairement très morcelé. La part la plus grande servait au développement de l'industrie anglaise elle-même et au financement du négoce d'outre-mer. Les sommes susceptibles d'être in-

vesties dans chacune des colonies étaient donc limitées, de sorte que le Canada, affamé de capital, se développa peu industriellement, comparé aux États-Unis, et même à la Grande-Bretagne. A cette époque, le Canada fournissait à la métropole des profits substantiels dont la plus grande part était chaque année drainée hors du pays, pour fortifier la position de l'Angleterre sur le marché mondial. Cet état de choses étouffait le développement social, culturel et industriel du Canada et entraînait fatalement l'émigration d'une multitude de Canadiens, tant d'origine anglaise que d'origine française. Mais les Anglais de la métropole s'en souciaient fort peu. Comme tous les impérialistes de l'histoire, ils pratiquaient tant qu'ils le pouvaient une politique totalitaire à l'égard de leurs colonies.

Quelque temps après 1900, le monopole si bien établi sur la région canadienne fut rudement renversé, et la domination véritable du Canada, glissant une fois de plus, passa cette fois à un groupe nouveau dont le caractère et la signification pour les Canadiens sont l'objet de ces articles.

Tandis que la vie canadienne, dans la première phase de la domination impériale britannique, avait été dans l'ensemble façonnée par des fonctionnaires de la Couronne britannique, et ensuite par des impérialistes économiques *d'origine britannique*, durant les quarante dernières années elle l'a été surtout par des impérialistes économiques britanniques *et* par un groupe polyglotte de financiers et d'industriels internationaux, brassant des affaires au Canada directement ou indirectement, grâce à des ententes de cartels internationaux patronnés par le gouvernement impérial britannique dans un effort pour renflouer au mieux les profits que l'Empire lui assure. C'est durant cette période que les Canadiens ont été exploités à net, avec tous les raffinements techniques nouveaux de l'industrialisme XX^e siècle. Sous ce régime, les Canadiens n'ont exercé qu'une insignifiante influence — *comme il sied à des coloniaux*. Pendant tout ce temps — comme depuis 1763 d'ailleurs —, la clef de l'histoire et de la scène canadienne se trouve *non au Canada*, mais en Angleterre, à Londres, siège du gouvernement impérial, et, dans une mesure croissante, aux États-Unis. Aussi une étude de ce qui s'est passé en Angleterre durant ce dernier siècle est à l'ordre du jour.

En Angleterre aussi, durant le XIX^e siècle, trusts et monopoles avaient surgi et ils avaient reçu de l'État des privilèges particuliers. On estimait, à ce qu'il semble, que ces grands organismes pouvaient tirer le maximum de profits du commerce d'outre-mer et de l'exploitation des différentes parties de l'Empire. Cependant, malgré cette conviction, la domination britannique du commerce mondial déclinait au tournant du siècle. D'autres nations — principalement les États-Unis et l'Allemagne — avaient, elles aussi, construit de puissantes machines industrielles, accumulé des surplus considérables de ca-

pital grâce auxquels elles envahissaient de façon inquiétante non seulement le marché mondial britannique, mais même les chasses gardées des monopoles britanniques à l'intérieur de l'Empire lui-même. De plus, d'autres nations, en possession de ressources naturelles particulières ou de perfectionnements techniques dans quelque branche de fabrication, se joignirent à l'assaut contre la suprématie britannique. Les Anglais répondirent à ce défi en organisant la *Federation of British Industries*.

Le premier geste de la F. B. I. fut de prendre solidement en main la situation en Grande-Bretagne. Pratiquement toutes les compagnies y font maintenant partie de la F. B. I., qui, à son tour, est devenue la plus importante association de manufacturiers au monde, totalisant plus de 30 milliards de dollars de capital.

La F. B. I. tout entière est dirigée par un Grand Conseil. La Grande-Bretagne a été divisée en secteurs, et chacun d'eux a un représentant au Grand Conseil. L'industrie britannique a été classifiée en vingt-quatre groupes principaux, et chacun a droit à un représentant au Grand Conseil. Celui-ci est dirigé par un Comité exécutif, en qui réside la plus grande partie des pouvoirs administratifs et exécutifs du Conseil. Le Comité exécutif est dominé par les représentants des énormes monopoles privés de Grande-Bretagne, car la représentation va à la compagnie qui a à son service le plus grand nombre d'employés dans un secteur donné ou dans une industrie. Ces monopoleurs privés constituent par là une sorte de bureau de stratégie qui élabore des plans affectant toute l'industrie britannique et jouit des pouvoirs nécessaires à leur mise en application. Les buts de la F. B. I. sont les suivants: 1° éliminer la concurrence entre ses membres; 2° éliminer tout industriel britannique assez hardi pour essayer de se soustraire à sa juridiction; 3° fixer les prix; 4° couper les ailes aux unions ouvrières. Dans son effort couronné de succès pour souder toute l'industrie britannique en une seule organisation gigantesque, ce petit groupe de monopoleurs privés a utilisé la plupart des techniques nouvelles perfectionnées en Allemagne et en Russie, mais reconnues ouvertement seulement dans les pays fascistes.

Par exemple, l'*Imperial Chemicals* monopolise d'une façon absolue un certain nombre d'industries en Angleterre. En toutes matières relatives à ces industries, le Comité exécutif de la F. B. I. est dirigé par des représentants de l'*Imperial Chemicals*. Ces représentants sont alors bien placés pour mobiliser la puissance entière de la F. B. I. en vue d'imposer tous les contrôles, règlements et prix que veut l'*Imperial Chemicals* et qui, naturellement, sont ordonnés au profit maximum de cette même compagnie. Ainsi, en pratique, toute l'industrie britannique sert à l'*Imperial Chemicals* pour promouvoir et fortifier son propre monopole. Tous les autres gros monopoles privés d'Angleterre occupent

une position similaire dans ce Comité exécutif du Grand Conseil de la F. B. I.; *Vickers* dans l'industrie du fer et de l'acier, *Lever Brothers* pour le savon, la *British Aluminium Ltd.*, la *British Match Corporation*, et, cela va de soi, les formidables coalitions bancaires de Londres, apparemment indépendantes mais en réalité intimement reliées entre elles.

L'intégration de presque toute l'industrie et de toute la finance britannique en un gigantesque super-monopole n'a pas réussi en elle-même à résoudre le problème qui se dressait devant les Anglais. En vue d'assurer aux monopoleurs privés le flot coutumier de profits tirés du commerce mondial et de l'exploitation de l'Empire, on dut fusionner, à un degré inconnu au XIX^e siècle, la *puissance économique* et le *pouvoir politique*. La fusion des puissances d'argent et du gouvernement en Grande-Bretagne est dramatiquement illustrée par le fait que 181 membres du Parlement — presque la moitié des partisans du gouvernement national — sont également des membres actifs et très influents des conseils intimes et dirigeants de la F. B. I. A eux tous, ces 181 membres du Parlement exercent un total de 775 directorats dans les plus grandes entreprises financières et industrielles de l'Angleterre et de l'Empire. Grâce à leur double fonction de législateurs et de directeurs de monopoles privés, ils jouent un rôle décisif dans la politique générale et les lignes de conduite particulières de la F. B. I. et dans la détermination de la politique du gouvernement à l'égard de leurs compagnies.

Même durant les années d'avant-guerre, la F. B. I. prit une part décisive dans la formation de la politique générale du gouvernement; mais sous couvert de mesures et de solutions d'urgence amenées par la guerre, on peut dire sans exagération qu'elle a en main le gouvernement lui-même. Par exemple, presque tous les *head controllers* d'industries dans les ministères du Gouvernement et dans leurs sous-comités sont des hommes qui, en dehors de ces postes, sont des têtes dirigeantes de la F. B. I. et des directeurs de compagnies monopolisant diverses industries de Grande-Bretagne. Ainsi, dans cette guerre, la surveillance gouvernementale des industries est exercée par ceux-là mêmes qui les possèdent. Durant la dernière guerre, la surveillance gouvernementale se faisait par des fonctionnaires qui n'étaient point liés à l'industrie particulière qui relevait d'eux.

En résumé, la *Federation of British Industries* est dominée par un petit groupe qui, à toutes fins pratiques, représente les gigantesques monopoles privés de Grande-Bretagne; ces mêmes hommes occupent des postes de commande dans l'administration gouvernementale et ils sont ainsi capables d'utiliser les pouvoirs exécutifs et administratifs du gouvernement pour mettre en vigueur la politique que les monopoleurs privés jugent leur être la plus favorable. Le travail organisé, qui durant les vingt premières années du siècle constituait

une vivante menace pour le monopole industriel et pour la politique de la F. B. I. en général, a été réduit à la docilité grâce à de petites concessions, laissant aux monopoleurs industriels et financiers l'accès facile au pouvoir. L'omniprésence et la toute-puissance des représentants de la F. B. I. dans le gouvernement britannique, dans la diplomatie britannique, dans l'organisation de l'Empire britannique, jointes aux activités de la F. B. I. dans le champ de l'éducation et de la propagande, constituent un dossier dont on ne peut surestimer l'importance. La description la plus brève qu'on puisse donner du système social et économique qui s'est installé en Grande-Bretagne, est de dire que, à toutes fins pratiques, il s'y est établi, bien qu'on ne veuille pas le reconnaître ouvertement, un corporatisme d'État qui ne comporte pas de véritable représentation populaire et ouvrière. Ces affirmations paraîtront peut-être extrémistes: on en trouvera la confirmation dans de nombreux ouvrages anglais et américains dont nous donnerons la liste à la fin de ces articles.

A mesure que la F. B. I. mobilisait la puissance économique de la Grande-Bretagne, il lui fut aisé de trouver les moyens d'éliminer les dangers menaçant les profits de ses membres dirigeants. Appuyés par la puissance de la F. B. I. tout entière, les monopoleurs privés d'industries en Grande-Bretagne s'allièrent à leurs pareils en Allemagne. Ces deux groupes, comprenant les plus puissants industriels d'Europe, amenèrent les monopoleurs des nations industrielles secondaires à se joindre à eux, et enfin les monopoleurs des États-Unis aussi bien que ceux du Japon. Ces monopoleurs, désignés désormais sous le nom de cartellistes, divisèrent le monde entier en secteurs, en vue de son exploitation maximum. Le principe d'entente entre cartellistes fut que chacun d'eux aurait le privilège d'exploitation dans le secteur assigné. Dans des accords subséquents entre les membres d'un cartel donné, les cartellistes britanniques concédèrent aux autres le privilège d'exploiter à l'exclusivité telle colonie ou tel Dominion de l'Empire, ou leur accordèrent une part des profits que l'industrie en question retirerait d'une colonie ou d'un Dominion exploité en commun par les membres du cartel. Ces concessions à longue portée ne *diminuèrent en rien la somme totale des profits des cartellistes britanniques.*

Voici un exemple qui illustre bien le procédé. Le cartel britannique des allumettes devait envisager une diminution théorique de revenus quand il concéda aux Suédois exclusivement le marché des Indes et conclut un accord par lequel Suédois et Américains devaient participer aux profits de l'industrie des allumettes au Canada. Mais l'établissement du cartel international des allumettes permettait d'élever le prix des allumettes partout où il le voulait bien. Ce faisant, le cartel international recueillait à la fin d'une année des profits beaucoup plus considérables que l'industrie mondiale

des allumettes sous le régime de la concurrence. Ainsi, lorsque les cartellistes britanniques de l'allumette percevaient, au moyen d'une organisation compliquée de compagnies, leur part de bénéfices globaux du cartel pendant l'année, ils recevaient un montant encore plus grand que celui qu'ils recueillaient avant que les accords eussent été effectués. En payant de plus hauts prix pour les allumettes depuis que le cartel mondial a établi son monopole au Canada — prix absolument injustifiés par le coût de production et de distribution, — le peuple canadien a aidé à rembourser les cartellistes britanniques de l'allumette de leurs pertes sur le marché indien, ainsi que pour d'autres concessions accordées à leurs associés. Il serait facile de multiplier les exemples d'accords semblables, comportant d'innombrables ramifications et des développements particuliers selon les circonstances. La plupart de ces exemples s'appliqueraient au Canada.

Il semble que les cartellistes britanniques, en entrant dans la voie des cartels internationaux, aient été encouragés, voire patronnés en certains cas, par le gouvernement britannique, bien que le public anglais ait été soigneusement tenu dans l'ignorance *des détails de ces accords.* Tout effort du public britannique pour obtenir quelque information substantielle à ce sujet a été frustré. L'histoire a révélé que plusieurs de ces accords étaient très nuisibles au peuple anglais, aussi bien qu'aux populations des colonies et des Dominions de l'Empire. Il semble peu douteux qu'en plusieurs cas les cartellistes britanniques aient agi par-dessus la tête de leur propre gouvernement national. En fait, ces cartellistes livraient des parties de l'Empire à l'exploitation exclusive d'intérêts étrangers en retour de certaines faveurs. Tout cela rappelle la façon dont les nations rivales échangeaient les colonies aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Que l'échange se fasse sous les auspices et au profit d'impérialistes économiques ou sous la direction de monarques absolus, comme au XVIII^e siècle en particulier, le résultat est le même pour les peuples des colonies: ce sont eux qui en font les frais.

Ces accords internationaux ne furent pas toujours réalisés sans de sérieuses frictions entre cartellistes. Parfois une coalition d'intérêts envahit une partie de l'Empire et brise toute opposition — comme l'ALCOA le fit au Canada, — quitte à se fusionner plus tard par voie de cartels avec le réseau des intérêts financiers et industriels britanniques du pays. D'autre fois, les cartellistes en vinrent à des relations amicales sans grande difficulté, comme ce fut le cas pour la *Canadian Industries Ltd.*, instrument de la *Dupont* et de l'*Imperial Chemicals*, qui toutes deux étaient étroitement liées aux cartellistes allemands nazis par des accords à longue portée.

Les concessions consenties par les cartellistes britanniques à des cartellistes étrangers sur leurs opé-

rations à l'intérieur même de l'Empire allaient si loin qu'elles leur permettaient de façonner en bien des domaines la vie du Dominion ou de la colonie en cause. Le Canada a été l'un des pions britanniques sur l'échiquier international des cartels. Maintes fois quelque cartelliste international de grande classe — américain, suédois, allemand, ou que sais-je? — a poussé ses volontés jusqu'au peuple canadien et les lui a imposées: ceci parce que des cartellistes britanniques coopéraient avec lui en retour de faveurs spéciales dans d'autres

parties du monde, et parce que les Canadiens demeureraient ignorants de ces accords et passifs en face des conséquences qui en découlaient. Jusqu'à quel point cette situation a été bouleversée par les énormes et effarants transferts d'argent et de valeurs d'un pays à l'autre pendant ces années de guerre, c'est là, il va de soi, chose inconnue à l'heure actuelle. Mais il ne fait pas doute que les cartellistes internationaux tirent des plans pour reprendre leurs activités une fois la guerre terminée.

DOCUMENTAIRES

UN PROJET D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Émile BOUVIER, S. J.

Voici la substance d'une étude encore inédite préparée par une commission formée à l'instigation de S. Exc. Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal, et composée de représentants des divers mouvements d'Action catholique et d'action sociale de la métropole. La rédaction de cette étude avait été confiée au R. P. Émile Bouvier, S. J., ainsi qu'à M^e Maximilien Caron, professeurs à l'Université de Montréal. Sa longueur dépassant les cadres de la revue, nous avons demandé au P. Bouvier d'en faire un résumé pour nos lecteurs. (N. D. L. R.)

DEPUIS 1928, l'idée des allocations a connu dans le Québec une certaine vogue. Contestée dans le rapport de la Commission des Assurances Sociales en 1933, elle a repris sa popularité avec la guerre. Les allocations aux enfants de militaires, le bill 45 (provincial), les rapports Beveridge et Marsh, le dernier discours du Trône au fédéral forment autant d'étapes vers l'adoption d'une loi d'allocations familiales.

Sur le principe de la loi, peu d'opposition; les divergences s'élèvent autour des modalités d'application. Les uns, arguant l'incapacité fiscale des provinces, proposent un projet exclusivement fédéral englobant toute la population du Canada. D'autres le combattent sous prétexte que le tiers des enfants du pays se trouve dans le Québec; quelques-uns, songeant aux provinces anglaises, acceptent le projet pourvu qu'il se limite à moins de six enfants. Les unions ouvrières, de leur côté, par crainte d'un nouvel impôt ou d'un sabotage du salaire de base, affichent une opposition presque unanime. Même chez les sociologues, l'accord n'est pas fait: d'aucuns opinent en faveur d'une loi exclusivement provinciale; certains excluent les enfants des campagnes, d'autres éliminent les enfants des familles à l'aise, etc.

Cette confusion nous invite à mettre en relief les traits distinctifs d'un régime adapté au Canada. Pour dissiper toute équivoque, disons tout de suite que les allocations seules ne peuvent pas résoudre le problème de la famille nombreuse. Elles doivent s'intégrer dans

un plan d'ensemble de relèvement économique et social qui comprenne par exemple la réorganisation de l'économie rurale, le rajustement des salaires, l'abaissement du coût de la vie, une politique du logement conçue en faveur de la famille, une politique de l'organisation professionnelle rurale, ouvrière et patronale, un régime d'assurances sociales, etc. Dans ce programme général, les allocations remédieraient en partie aux déficiences du revenu familial.

Les allocations familiales sont une compensation concédée par la société, en vue du bien commun, aux pères qui, par suite des conditions économiques, ne peuvent gagner un revenu suffisant pour faire vivre leur famille nombreuse. Elles reposent sur le bien commun, et plus précisément elles dérivent d'un droit fondé sur le développement de la personne humaine et sur le principe d'une juste répartition des richesses. La personne jouit du droit naturel au mariage, à la fondation d'un foyer. Le milieu économique et social doit favoriser ces exigences et ces aspirations supérieures de l'homme.

Le bien de la société n'exige-t-il pas que tout père de famille reçoive le revenu suffisant pour subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants? Pourquoi l'État hésiterait-il à améliorer les conditions économiques dans le but de promouvoir le bien-être de la famille? Pour faciliter cette tâche à l'État, chaque citoyen ne doit-il pas, dans la mesure de ses moyens, apporter sa part de collaboration? Les allocations ne sont ni secours ni assistance, mais une assurance, une garantie de revenu familial, qui dédommage le père pour les préjudices que l'évolution du régime économique et les exigences de la vie moderne font subir à la famille.

Tel est le sens des allocations familiales. Voyons maintenant quelques applications concrètes de cette doctrine.

Dans tout régime d'allocations familiales, trois questions se posent: 1° quels sont les bénéficiaires? 2° quel

sera le coût de l'allocation? 3° comment sera-t-elle administrée?

I. — LES BÉNÉFICIAIRES

Les allocations familiales devraient être payées à tous, gens de la campagne comme gens de la ville, car le prodigieux développement de l'industrie, le niveau de vie en ville, les industries de guerre (1939-1944) ont déclenché un exode rural inquiétant. Comment l'éviter quand 93% des chefs de famille, à la campagne, gagnent moins de \$1,500 par année? Les cultivateurs sont grevés de dettes. Ils n'ont ni épargne ni terre pour établir leurs fils. Le poids économique d'une grosse famille les écrase: ils ont besoin d'aide. Rappelons l'exemple de la Belgique et de la France. A l'origine, les allocations, introduites par les patrons, s'appliquaient aux ouvriers industriels. La loi belge de 1930 et la loi française de 1932 imposèrent les allocations à l'ensemble des salariés. Les lois de 1937 à 1939 les étendirent aux travailleurs indépendants, aux petits commerçants et artisans, à l'ensemble de la population rurale, y compris les fonctionnaires, et les exploitants agricoles. En Espagne, en Italie et en Hollande, les allocations couvrent les travailleurs salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. En général, les législateurs tendent à protéger les familles de toutes les classes de la société.

Ce caractère universel de l'allocation ne comprend pas toutefois les familles ayant des revenus élevés. Le père de famille dont le revenu dépasse \$5,000 peut-il jouir de l'allocation familiale au même titre que celui qui n'a pas \$1,200? L'allocation n'est-elle pas une compensation accordée au père qui ne peut pas faire vivre une famille nombreuse? Or, nous estimons qu'avec \$2,500 un chef de famille peut faire face à la vie, du moment que le gouvernement le dégrèvera d'impôts en proportion de ses charges familiales. Malheureusement, au Canada, 92.6% des chefs de familles urbaines et 97.2% des chefs de familles rurales reçoivent moins de \$2,500 par année. On pourrait concilier la justice sociale et la dignité humaine, en fixant à environ \$2,500 le revenu augmenté de l'allocation. Si le père gagne \$2,300, qu'on supplée jusqu'à \$2,500 et qu'on l'exempte d'impôts selon le nombre d'enfants.

L'Organisation Internationale du Travail, à sa conférence de Philadelphie, a approuvé une allocation commençant au troisième enfant. Pourquoi soustraire de la classe des bénéficiaires le premier et le deuxième enfant? C'est que, pour ne pas détruire sa valeur sociale, l'allocation doit remplir deux conditions: ne pas s'identifier au salaire de base et être distribuée aux familles nombreuses. La morale industrielle demande de fixer le salaire de base au plus haut niveau compatible avec les conditions économiques générales et les conditions d'exploitation de l'entreprise. Ce salaire devrait être assez haut pour assurer au travailleur non qualifié une vie raisonnable:

alimentation, logement, vêtement, un certain pouvoir d'épargne et la facilité de satisfaire à des besoins d'ordre culturel et moral. Si les conditions économiques le permettent, le salaire doit répondre aux besoins de l'ouvrier, de sa femme et de ses enfants. Malheureusement, la situation financière des entreprises et les conditions économiques générales, qui échappent en partie à l'action directe de l'État et de l'industrie elle-même, empêchent les patrons de payer ce salaire familial. D'où l'importance de recourir à un salaire de base réalisable pour chacune des provinces et des régions particulières. Ce salaire minimum serait celui du couple avec deux enfants. Dans le Québec, par exemple, en tenant compte des variations régionales du coût de la vie, on pourrait établir l'allocation sur un salaire de base de \$1,200 en prix de 1941. Ce chiffre ne paraît pas trop bas à qui consulte les données du *Welfare Council* de Toronto qui établit le budget minimum strict pour un couple et trois enfants à \$1,134.48 et le budget minimum désirable à \$1,577.40.

Si l'on accorde l'allocation au premier et au deuxième enfant, l'industrie aura tendance à l'inclure dans le salaire de base, et les unions ouvrières s'empresseront d'y voir un obstacle à l'obtention d'un juste salaire. Par contre, si l'allocation commence au troisième enfant, les unions ouvrières pourront faire pression pour que le salaire minimum s'élève à \$1,200 par année. Elles auront beau jeu, vu que dans le Québec, en 1941, près de 50% des pères de famille recevaient moins de \$1,200. Si dans certaines régions le salaire nominal est moins élevé, il faudra l'ajuster au pouvoir d'achat réel de \$1,200. Cet ajustement tiendra compte des conditions régionales, et il sera effectué soit par une Commission du salaire minimum, un Comité paritaire ou une corporation professionnelle. La seconde condition, moins impérieuse, exige que l'allocation aille à la famille nombreuse. Qui donc appellerait nombreuse une famille de un ou deux enfants?

Calculons maintenant le nombre des bénéficiaires: si nous soustrayons des 3,642,377 enfants au-dessous de seize ans les 2,261,312 premiers et deuxièmes enfants, les 100,000 enfants qui reçoivent déjà quelque autre allocation et les 300,000 dont les parents gagnent \$2,500 et plus de revenus, *il nous reste 981,065 bénéficiaires pour le Canada entier, dont 327,021 dans le Québec.*

II. — LE COÛT

Pour mieux saisir les calculs, résumons en tableau quelques données indispensables:

Nombre d'enfants au-dessous de 16 ans (1941)

	CANADA	QUÉBEC
Total d'enfants.....	3,642,377	1,205,619
Total d'enfants ruraux.....	1,894,823	522,896
Total d'enfants urbains.....	1,747,554	678,723
Total des premiers enfants.....	1,363,936	454,648
Total des deuxièmes enfants.....	897,376	299,128

Voyons maintenant le coût approximatif de l'allocation à \$6, \$7 et \$8 par mois.

Coût annuel approximatif des allocations familiales à partir du troisième enfant jusqu'à 16 ans

	CANADA	QUÉBEC
1. A \$6 par mois par enfant sans limite de revenu.....	\$92,226,680	\$30,800,000
2. A \$6 par mois par enfant dont les parents ont un revenu qui ne dépasse pas \$2,500.....	70,636,680	33,999,264
3. A \$7 par mois par enfant dont les parents ont un revenu qui ne dépasse pas \$2,500.....	82,409,460	39,665,808
4. A \$8 par mois par enfant dont les parents ont un revenu qui ne dépasse pas \$2,500.....	94,182,240	45,332,352

D'après le dernier calcul, le fédéral serait en mesure de verser une allocation de \$8 par mois par enfant à partir du troisième enfant aux parents dont les revenus n'atteignent pas \$2,500. Le coût total s'élèverait à environ \$95,000,000.

En temps de paix, le financement ne pose guère de problème, vu que le Canada peut facilement prendre \$100,000,000 du Trésor et les convertir en dette active (voir *RELATIONS*, 1943, p. 60). Plus de la moitié de cette somme serait versée aux enfants de la campagne. Si on en gèle 60% pour leur établissement futur, \$30,000,000 pourraient s'utiliser en prêts. Sur les \$70,000,000 qui restent, 90%, c'est-à-dire \$63,000,000, passeront en biens de consommation, vu que plus de 90% des chefs de famille peuvent à peine subvenir aux besoins du foyer. Cette circulation de la monnaie activera la consommation, la production et l'embauchage. Mais en temps de guerre, une injection additionnelle ne risquera-t-elle pas de détruire le plafonnement des prix? Si les dépenses des consommateurs se portent vers les objets de luxe ou de plaisir, *v. g.* autos, voyages, vêtements dispendieux, l'objection aura une certaine valeur — quoique \$100,000,000 soient une quantité négligeable dans un budget de huit milliards. Si les consommateurs achètent des objets de première nécessité, qui ne sont pas rationnés, le fédéral n'a rien à craindre puisque 90% du montant iront à cette fin.

En dernière analyse, qui financera le plan? On distingue dans les législations existantes trois méthodes de financement. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les allocations sont à la charge du budget national, avec ou sans création d'impôt spécial. Une deuxième méthode, en Belgique, en France, en Espagne et en Hollande, impose les allocations aux employeurs. Une troisième méthode les fait venir de trois sources: contribution des employeurs, cotisations des travailleurs et subsides de l'État.

Nous croyons sage d'adopter cette troisième méthode tripartite. Malheureusement, les patrons sont déjà surchargés d'impôts de guerre. Un de plus et l'in-

cidence de cet impôt retombera sur le consommateur. La solution la moins onéreuse ne serait-elle pas pour le moment de puiser dans les impôts déjà perçus du patron?

Quelle proportion du financement assigner au patron, au travailleur et à l'État? Pour être logiques avec le principe de solidarité sociale et pour enlever à l'allocation le caractère de secours direct, tous les citoyens de dix-huit ans et plus, célibataires, mariés, divorcés, devront défrayer l'impôt familial. Pour ne pas effrayer les unions ouvrières, cet impôt pourrait être d'environ 3% à 5% du coût total (\$95,000,000), *i. e.* de \$2,850,000 à \$4,510,000. Pour une population active de plus de 4,000,000 de travailleurs et travailleuses, un tel impôt n'obère pas le consommateur: il ne dépasse pas \$1 par année.

Le fédéral supporterait 95 à 97% de l'allocation. Il taxerait les profits de l'industrie, du commerce et de la haute finance. La taxe patronale serait comprise dans la taxe actuelle sur les profits. De son côté, la Province défrayerait le coût d'administration.

III. — L'ADMINISTRATION DE LA LOI

Inutile de reprendre la thèse de la valeur humaine, sociale et culturelle de la décentralisation (voir *RELATIONS*, septembre 1943, pp. 231-234). En matière de législation sociale, les provinces devraient prendre leurs responsabilités. Si leur position financière les empêchait de financer les réformes sociales, elles pourraient utiliser le procédé de législation concurrente en vertu de quoi elles reçoivent les subsides sans perdre leur autonomie.

En matière d'allocations familiales, le fédéral accorderait aux provinces des subsides au prorata du nombre d'enfants bénéficiaires. La province distribuerait les allocations par le moyen de caisses de compensation rurales et urbaines. La caisse rurale serait confiée, disons, à un corps professionnel des cultivateurs tel que l'U. C. C. et la caisse urbaine serait subdivisée en caisses industrielle, commerciale et professionnelle. La caisse industrielle serait confiée au Comité paritaire dans les usines où existe une convention collective. Faute de convention, la Caisse pourrait être administrée par la Commission du Salaire minimum ou par une caisse professionnelle.

Les enfants des villes recevraient, disons, une allocation mensuelle d'environ \$8. Les cultivateurs recevraient l'équivalent, sous une forme différente. Jusqu'à seize ans le petit rural est une charge moins lourde au budget paternel et bénéficie d'avantages au point de vue santé, habitation, vêtement dont ne jouit pas l'enfant de ville. Mais il coûte cher à établir! C'est pour ça qu'il émigre. Aussi proposons-nous de geler 60% de son \$8 par mois, soit \$4.80, qu'il pourra retirer après sa seizième année pour s'établir. Lui donner une allocation moins élevée que celle des villes encourage-

rait une émigration rurale dangereuse. Lui remettre comptant son allocation serait luxe pour lui et une espèce d'injustice vis-à-vis de l'enfant des villes qui en a besoin tout de suite, lui. L'épargne obligatoire des trois cinquièmes de son allocation paraît la formule la plus juste et la plus sociale. Mise en réserve dans une banque, ou une Caisse populaire, elle serait le début d'une caisse d'établissement rural.

Le rôle des caisses ne consiste pas uniquement à distribuer des sommes d'argent tous les mois. Leur importance se trouve dans l'activité sociale et éducative qu'elles exercent à l'endroit de la famille. En France les allocations ont entraîné l'organisation de services sociaux sans nombre: hygiène de l'enfance, hygiène prénatale, prophylaxie, colonies de vacances, enseignement ménager, assistance médicale, utilisation des loisirs, logement ouvrier, publications ouvrières. Pour que tout cet ensemble de services sociaux, qui accompagneront, nous l'espérons, les allocations familiales, soit adapté aux besoins régionaux, il est important de laisser aux provinces l'application de leurs allocations, car elles seules sont en mesure de connaître les nécessités locales et d'y répondre.

Voici donc les principales dispositions que devrait comporter, semble-t-il, une saine législation d'allocations familiales pour le Canada:

a) une allocation d'environ \$8 par mois (en prix de 1941), et par enfant, à compter du troisième;

b) une allocation pour tous les enfants des villes et des campagnes de moins de seize ans qui ne gagnent pas de salaires, et dont les parents auraient, allocations comprises, un revenu ne dépassant pas environ \$2,500;

c) une allocation financée par le fédéral, les contribuables et les provinces, mais organisée et administrée par celles-ci;

d) une allocation administrée dans les provinces par des caisses de compensation rurales et urbaines;

e) une allocation accompagnée d'un réaménagement du salaire de base, d'un dégrèvement de la feuille d'impôt pour les familles dont le revenu avec l'allocation ne dépasse pas \$2,500 par année; une allocation payée en argent à ceux qui exercent la puissance paternelle.

Loin de nous la pensée de considérer ce projet comme définitif. Les variantes, sur les questions de détail surtout, peuvent se multiplier indéfiniment. Ce qui importe avant tout, c'est d'instaurer un système d'allocations qui, sans préjudice d'autres valeurs sociales et culturelles engagées dans cette réforme d'envie, assure véritablement la prospérité et l'intégrité de cette institution sacrée: la famille.

MÊME SANG, AUTRE SOL, — ET L'AVENIR?

Alexandre DUGRÉ, S. J.

(Suite de RELATIONS de juin)

NOS FRÈRES des États-Unis voient glisser à l'assimilation leurs enfants, qui ignorent la noblesse de leurs origines et qui n'ont jamais vu la province-mère.

Faut-il laisser éteindre la mèche qui fume encore, capituler sans conditions, abdiquer par paresse ou pour des lentilles; accepter le faible *Que voulez-vous faire?* au lieu du *Que faut-il que je fasse?*... Des millions de jeunes se font tuer pour garder leur peuple en vie, et notre peuple n'agirait pas pour garder à ses jeunes la vie nationale? Un choix se pose à la génération présente: continuer ou lâcher. On peut déclarer *adulte* le groupe franco-américain, aussi nombreux que toute la Nouvelle-Angleterre de 1760. On doit le supplier de tenir, et l'aider! Que ne feraient pas des Juifs s'ils étaient à leur place, deux millions? La province-mère ne peut se désintéresser des petits-fils de son sang. Elle doit se faire belle pour qu'ils en soient fiers. Elle doit les inviter chez elle, organiser une propagande chez eux, et même chez leurs dédaigneux voisins, faire sa réclame et se manifester au monde. Si Québec aide, on s'aidera. Si l'on ne relève pas le moral qui gagne les batailles, nous sommes perdus.

Croire qu'il suffise d'exalter par-ci par-là nos aïeux, la France, la belle langue, la sympathie américaine pour La Fayette et le *gai Paris*, c'est jeune. Les impondérables ne mordent pas sur les enfants ni sur les travailleurs manuels, écrasés du tintamarre environnant. La grande muette devra recouvrer la parole, défendre les siens, faire sa propagande, trouver du neuf pour ressaisir la génération qui échappe.

Quand l'Italie s'avisait de rassembler ses os, de ranimer ses fils dispersés, elle prépara des classes et des vacances pour des milliers de ses petits-enfants nés en France, en Angleterre, aux Amériques. De partout des jeunes bien choisis, voyageant à ses frais, allaient passer des mois dans des collèges, des couvents, de vieux monastères aménagés exprès. Reçus comme des princes par des compagnons triés, ils apprenaient la littérature, l'histoire, les chants et les jeux nationaux; visitaient les sites, musées, campagnes et villes; revoyaient au cinéma les gloires de la Rome impériale: bref, ils se faisaient une âme latine, classiquement italienne. Puis ils revenaient, semeurs de fierté, porteurs de ce qu'il faut: souvenirs, cartes, imprimés, films, pour lancer leur feu sacré chez les scouts ou les écoliers qui les

attendaient — et qui en ont perdu l'idée de changer leur nom, de rougir de leurs origines.

Québec, à quelques heures de train ou d'autobus, n'a jamais rien fait de pareil. Nos salles, dortoirs et bibliothèques de pensionnats, nos camps scouts n'invitent pas ces petits voisins, qui n'ont pas l'idée d'une vie en pays français. Ce sentiment d'être chez eux, d'entendre parler et crier le français aux gares, en tramway, dans les rues, ils ne l'ont jamais éprouvé, hormis les trois cents venus au Congrès de Québec, qui en ont rapporté une impression extraordinaire. Des échanges de scouts où les uns viendraient apprendre ici, et où des nôtres iraient enseigner là-bas les chants, les contes, la conversation courante, n'amorcerait-ils pas la fraternité nécessaire? Un curé disait: « J'aurai ma troupe quand j'aurai un instructeur pour les former en français. »

Quant aux études classiques, il faut absolument que le courant reprenne vers nos collèges. « L'Assommoir » de Worcester, qu'on rêve de hausser en université, accomplit une œuvre admirable: mais qu'est-ce que trois cents élèves pour deux millions d'âmes? Il en faudrait 30,000! Et puis, la camaraderie canadienne, mais une vraie, qui ne donne pas de noms — *Paddy, Blôque*, ou *Yankee!* — compléterait l'action des livres. Tel excellent prêtre envoie jusqu'à huit élèves à son *Alma Mater*. On devrait en recevoir des milliers. Sherbrooke et Saint-Jean sont tout près. Nicolet, qui en a tant formé, n'en compte plus un seul. Pourtant, ça coûte bien moins cher ici, et ça vaut davantage. Pourquoi de nos professeurs en vacances n'iraient-ils pas à la montagne qui ne vient pas, faire l'éducation des parents pour faire ensuite celle des enfants? Comme dans l'Ontario et l'Ouest: prédication aux messes, conférence patriotique le soir, puis visites aux familles et aux Sœurs, qui aideraient dans une coopérative d'efforts.

Deux objections: les évêques et les universités acceptent-ils notre baccalauréat? — Les évêques acceptent les sujets selon le besoin des paroisses françaises, pas davantage, fussent-ils instruits là-bas. Quant aux universités, rapportons un joli fait: certain bachelier se présente à Harvard après l'entrée, à peu près sûr d'être refusé. Comme il ne manque pas de cran, il fait valoir son baccalauréat de Montréal...

« Université de Montréal? Vous voulez dire McGill?

— Pardon, l'Université française de Montréal.

— Y en a-t-il?... Nous n'acceptons pas ses titres.

— McGill les accepte. Vous acceptez ceux de McGill, vous devez accepter ceux-là: deux choses égales à une troisième sont égales entre elles.

— Bien dit! Mais les cours sont commencés.

— Je ne demande qu'à les suivre. Si je bloque...

— Comme il vous plaira. A vos risques! »

Notre baccalauréat ouvrit la bonne porte, et notre bachelier travailla si bien qu'il passa haut la main.

D'autres vont à divers collèges préparer le glorieux parchemin. Ils perdent un an? Est-ce perdre un an que d'acquiescer par là deux cultures? On propose que nos collèges fassent partie de l'Association américaine. Ils n'y perdraient rien; ils gagneraient d'être reconnus comme existants et d'ouvrir pas mal d'yeux, de faire admirer aux universitaires notre formation gréco-latino-française, qu'ils envient et qu'ils ont toutes les peines du monde à conserver. Nous les inviterions à venir nous voir, à visiter Québec, aîné d'Harvard. Ils ne nous prendraient plus pour des métis illettrés. Puis ils recevraient à bras ouverts nos gradués.

Des villes comme Woonsocket, Manchester, New-Bedford, Fall-River, à huit paroisses françaises, devraient fournir des centaines de collégiens et de bourses, fût-ce par économie. Nos Acadiens étudient et remontent; il faut une forte et fière classe instruite pour guider la masse. Les Italiens, arrivés après nous, ont fait mieux que nous: ils ont moins gaspillé; ils ont tenu leurs jeunes en classe, alors que trop des nôtres les plaçaient à la *factorie* ruineuse des corps, des esprits et des ambitions. Les professionnels s'en émeuvent. Le clergé, comme partout, est au premier rang pour rallier les familles et soutenir les écoles.

Mais voici: les prêtres formés dans Québec sont en voie de disparaître. Les jeunes qui ont fait là-bas leur latin, puis leur séminaire (à Baltimore, Rochester, Brighton ou ailleurs), et qui lisent mieux l'anglais, n'ont pas tous la trempe des anciens. Les recrues de l'enseignement, nées américaines, ont pratiqué une langue amaigrie, sans goût. Elles préparent les élèves à des concours où seul l'anglais donne du prestige à l'école. La demi-journée française, ou moins, ne peut accomplir de miracles, surtout quand les petits arrivent sans comprendre un mot, qu'ils partent sans dire une phrase et qu'ils ne lisent jamais. Ils préfèrent à nos histoires sans épices la forme et le fond des imbéciles *comics* et des magazines salés. Tirez les conséquences pour l'abaissement de l'esprit et le choix du parler: on va au plus facile. Si encore parler anglais était profitable... Mais non, la répétition de deux cents mots courants fausse les habitudes de pensée, sans profit pour le vocabulaire, qui s'apprend dans les auteurs.

On conserve ce qui en vaut la peine. Le français vaut-il la peine? Bien peu le savent, et les impératifs catégoriques ne l'enseignent guère. La foi du charbonnier ne suffit plus. On sera convaincu, ou l'on s'assimilera. On n'est déjà plus Canadien, on ne sera plus Franco: le trait d'union disparu, la haute origine disparaîtra. N'y aurait-il pas moyen de convaincre les parents, grâce à l'*éducation des adultes*, comme on a réussi les équipes d'études chez nos fermiers qui apprennent la coopération, l'épargne et le progrès? Sera-t-il impossible de réunir des voisins en coopératives de survivance, d'affaires aussi? Les chefs manquent? Il n'en faut pas tant: d'humbles chefs de groupe suffisent,

et des tracts à la façon d'Antigonish. Des forums instructifs attireraient aux salles paroissiales — pour mieux que des parties de cartes — pour des questions récapitulantes des vérités ou suscitant des curiosités fécondes. Les Finlandais de Maynard (Mass.) peuvent servir de modèles. Personne ne les a critiqués: on les admire. Nos *Credit Unions* existantes — et nos Sociétés — devraient promouvoir cette éducation des adultes qui ira jusqu'à « faire goûter l'opéra », au moins jusqu'aux valeurs spirituelles, jusqu'à l'union qui fait la force, en supprimant des jalousies stériles et l'esprit de parti. Les salles d'école devraient s'ouvrir à qui veut lire et causer dans ces après-soupers dont on ne sait que faire, alors qu'on a tant à faire. Québec ne pourrait-il envoyer quelques bons organisateurs d'Éducation des adultes? Jusqu'ici l'on a dépensé plus de dévouement que d'habileté, semble-t-il.

Une Association d'Éducation bien active, étendue aux sept États, noyant les plus intelligents pères de famille et faisant taire les rivalités creuses, aurait là une tâche plus urgente même que dans nos provinces anglaises, où nous pouvons réclamer des droits, nous proclamer premiers occupants et associés égaux. Tandis qu'aux États-Unis, c'est l'initiative d'en bas qui devra tout faire, en usant de persuasion, d'habileté, de l'art de se faire des amis. Les Tchèques de 1830, anéantis, sont redevenus un peuple grâce à une poignée de chefs sans autre titre que leur patriotisme. Ces convaincus ont organisé les gymnastes *Sokols* et une société de dames, la *Mère des écoles*, qui voyait à retirer des écoles allemandes les enfants des tièdes et des mariages mixtes. Une force inconnue lançait partout, d'un secrétariat central, son courant électrique — ce qu'on espérait d'un noyau décidé de nos meilleurs laïques. Pourquoi pas une centrale, un état-major bien vivant, une espèce de « parlement du français », qui n'aurait rien d'officiel, rien d'un État dans l'État, mais un plan d'ensemble pour une seconde loyauté? Ce que fait ici l'Institut Hirsch au profit des Juifs est possible, à condition d'établir le contact de nos forces éparpillées.

A Woonsocket, *Paris des États-Unis*, de grands industriels de France et une majorité de Francos honorent leurs origines et dirigent la ville. Le Mont-Saint-Charles prépare aux affaires: que nos jeunes, mieux recrutés, prennent donc toute la place et donnent le ton à ce beau collège, fondé pour eux! L'abandonner aux Américains, venus là payer moins cher, c'est gaucherie, trahison des fondateurs et des maîtres. De même envers les Hautes écoles paroissiales, où il s'en trouve: passer devant pour aller au *high school* sans Dieu, c'est désobéir à l'Église et au bon sens.

Plus de comités France-Amérique pourraient soutenir le moral en rayonnant la France, en utilisant le prestige des réfugiés. Lowell a reçu les marins du *Terrible*: le *Lowell Sun* en chanta un hymne à la belle langue et aux Francos qui la comprenaient mieux que

les Américains du *Parisian French*. Mme Lily Pons vit au Connecticut, une colonie remarquable à New-York, de grands professeurs de France aux principaux collèges, de grands Américains sont friands de culture française: potentiel magnifique de prestige, à centraliser, à exploiter par une coordination qui utiliserait aussi les quatre engins de propagande que sont la radio, le cinéma, l'imprimé et les visites. Actuellement, la radio de Providence loue une heure française. Nos postes se prennent mal et ne donnent rien de relevé. Il faut enrichir nos ondes et ce qu'elles portent. On nous le demande: « Pourquoi Montréal n'enverrait-il pas de beaux cours d'histoire et de littérature, au lieu des vulgarités qui font rire de nous! »

Le cinéma pourrait représenter l'histoire du Canada, en bloc puis en épisodes. *The Birth of a Nation* a exalté les Américains: nos origines pourraient les instruire. La France n'aurait-elle pas à cœur de faire sa réclame, de faire revivre ses gloires, pour montrer autre chose que défaite, Vichy et Alger?

L'imprimé: journal, revues et livres, ces forces de partout qui manquent ici, devront reprendre la place perdue. L'effort récent pour le quotidien d'Acadie est une leçon pour eux, qui voient tomber leurs quotidiens et qui lisent les *tabloids* d'horreur et les journaux mastodontes. Il faut un excellent quotidien qui parte d'un point central, de façon à donner les nouvelles et des idées normales. Il faut des bibliothèques appétissantes, et des librairies où trouver des étrennes plus nourrissantes que les histoires de *cow-boys* et d'actrices. Prions nos libraires d'y ouvrir trente succursales, qui feront des affaires d'or et le bon apostolat. Les enfants seraient mieux préparés à nos collèges.

Les visites seront des voyages de Survivance et de Liaison, des tournées de causeries, de chansons Gadbois, Alouette ou Blaquièrre, de théâtre plus noble que les *Tizouneries*. Mais surtout des visites à recevoir, à bien recevoir: scouts, colonies de vacances, pèlerinages, congrès de jeunes mêlés aux nôtres.

Si nous aidons, et il le faut, il faudra convaincre nos gens de se laisser aider, de s'aider eux-mêmes, de faire leur part et plus, comme on le demande aux résistances armées. Pas de sang à verser, tout au plus un effort de ténacité. Maintenant qu'ils ont réussi à percer, refuseront-ils à leurs succès d'être un capital national? Pauvre, on parlait français; parvenu, anglais? Nul n'est plus malade que qui ne veut plus vivre. Serait-ce un enrichissement que de perdre un bras ou une langue, la langue de la France et des noblesses?

On demandera aux Francos d'habiter ensemble, d'organiser une coopérative d'habitations, avantageuse à tous points de vue, des terrains de jeux, des équipes décorées de noms significatifs, et des joutes entre frères: excellent moyen de fraterniser, de préparer le coude-à-coude de demain. Ne pourrait-on faire prendre le *pleige* de parler français entre eux? Cela se fait ailleurs.

Il faudrait généraliser, à la façon d'Ontario et de l'Ouest, les concours de français entre écoles, vu que le seul anglais compte pour les diplômes. Les prix seraient des bourses d'étude ou des livres, plus formateurs que de l'argent et des médailles. Il faut prévoir les entrées à nos collèges, prévoir l'établissement des jeunes pour qu'ils ne s'éparpillent plus, organiser des cours d'été à la façon des cours d'Action catholique de vacances du P. Lord, qui joignent l'utile à la villégiature.

Une centrale pousserait une électricité aux sociétés nationales, aux succursales endormies qui ne font que de l'assurance, du club vague, des danses et de l'anglais. Est-il impossible de les lancer, de les souder pour le rôle moral et national, le plus voulu des fondateurs, le plus nécessaire aujourd'hui que grandissent les devoirs et les possibilités? De grâce, finies les chicanes jalouses, lamentables dans Québec, meurtrières sur un radeau. Voter contre un frère au profit d'un inconnu, ne pas faire cas du voisin qui faillit, aider le rival à monter, fermer les yeux sur les revers des nôtres, quitte à déplorer qu'on perde du terrain, c'est pur suicide, — et à prévenir! Les démonstrations allument la fierté d'un jour; seule l'action pénétrante, immédiate, personnelle, sauvera nos paroisses. Le travail en vaut la peine. Se rattacher à la France, à la plus aimée race du monde, c'est quelque chose, mieux que jouer au perd-gagne. *Ils ont agrandi la patrie...* Laquelle? Pourquoi pas les deux? Qu'on sache ouvrir l'œil et mettre l'épaule à la roue.

Des élites devront surgir; les Jécistes préparatoires aux Jocistes ou aux études poussées, au *leadership*, au sel qui conserve et au levain qui soulève; les mouvements spécialisés ne rendent-ils pas fiers et conquérants? S'il est un endroit où l'insouciance abdique et où l'isolement tue, c'est dans ces milieux mixtes où il faut de la vigilance, une stratégie adroite, plus que du dévouement. Préparer des chefs ouvriers, des chefs d'Action catholique et nationale, de bons chefs politiques, remonter la confiance et la dignité, c'est l'œuvre urgente qui s'achèvera dans les *retraites fermées*, relevant le patriotisme par surcroît, par la contagion des sentiments nobles. Ces retraites sont à multiplier, à installer dans tous les secteurs, où leur besoin est encore plus grand que chez nous, qui en possédons vingt maisons ouvertes à l'année. Les grands devoirs religieux, familiaux, éducationnels, s'y imprègnent plus sûrement que par la mince prédication du dimanche. Le quatrième commandement gagne en profondeur, les rivalités gagnent en effacement, les meilleurs hommes gagnent en intimité. Puis les réunions d'anciens retraitants continuent le feu sacré des projets, en une « franc-maçonnerie des bons ». Souhaitons que des plans constructifs en sortent pour l'avancement des nôtres et pour l'action sociale chrétienne.

La foi les gardera encore là; ils ne doivent pas s'écraser devant les païens, mais catholiciser leur mi-

lieu. Les laissera-t-on s'organiser? Absolument! Les Américains goûtent le français. Les évêques exhortent nos gens à exceller, à prendre la tête, à préparer la résistance et la conquête. Ils rééditent le conseil ancien donné à Holyoke: *Le grand moyen pour les Canadiens de conserver leur foi est de conserver leur langue, de rester attachés à leurs coutumes et d'instruire leurs enfants dans la langue maternelle.* L'amour des âmes et la peur du coulage leur dictent d'imiter les Hébreux exilés à Babylone, à qui le prophète recommandait de ne pas se laisser éblouir par les idoles d'argent et d'or, et de se distinguer de la foule:

Vous y serez jusqu'à sept générations; après, je vous ferai sortir du pays... Prenez garde de ne pas imiter ces étrangers, de ne pas servir ces dieux. Quand vous verrez les foules leur rendre hommage, dites en votre cœur: *C'est vous, Maître, qu'il faut adorer...* Car la langue de ces dieux, on la recouvre d'or et d'argent, mais ils ne sont que mensonge.

Quel sera le destin des Franco-Américains? Pour-quoi résistent-ils et pour quoi? Parce que Dieu ne s'est pas trompé en les créant français; et afin qu'il y ait autre chose que de l'anglais dans le Nord, abstraction faite de la sauvegarde de notre foi. N'est-il pas frappant que Dieu ait suscité Jeanne d'Arc pour sauver la France, alors que l'Angleterre était catholique? La France aurait pu s'angliciser sans apostasier. Dieu n'a pas permis cela, et il l'a prouvé par un miracle indéniable, sans exemple ailleurs. Dieu voulait une France en Europe; n'en veut-il pas une en Amérique?

Nos gens vivront-ils là-bas *sept générations*, jusqu'à ce qu'un imprévisible avenir les ramène ou les ressoude? Ont-ils simplement eu pour mission de planter des églises qui passeront à d'autres? Baisseront-ils pavillon devant l'indifférence, les mariages mixtes et le matérialisme? Ne joueront-ils pas dans leur grande patrie le rôle magnifique de la France en Europe? L'Amérique en fermentation et les Latins du Sud viennent nous réclamer un devoir, un rôle, un rêve très ambitieux. A peine osons-nous l'imaginer pour Québec, où certains voudraient métisser l'esprit « par amour du français », comme si tout mélange n'était pas un composé instable, en humanité comme en chimie. Nous devons aider là-bas, refranciser ici ceux qui nous viendront, ceux qui nous reviendraient si nous les aidions; créer un climat qui les revigore, une beauté de pays dont ils soient fiers. Nous devons nous dégèner, lancer notre comité des *Amitiés françaises à l'étranger*, exporter des chefs de file et de l'optimisme: toute une propagande pour adultes.

Nous devons absolument les soutenir. La lutte nous sera bonne aussi, en nous empêchant de croupir et en joignant pour une défense commune les esprits divisés. L'héroïsme des nations n'est-il beau, et les victoires n'arrivent-elles, qu'à coups de canon? Après le miracle canadien, l'histoire devra chanter le miracle franco-américain. Nous donnerons à l'Amérique la France qu'elle réclame: c'est le meilleur service à lui rendre.

CORRESPONDANCE

Laïcisme, mot équivoque

JE TIENS à féliciter RELATIONS pour sa belle tenue à tout point de vue..., sauf pour l'emploi du mot *laïcisme* sur la couverture! Comme membre laïc du personnel enseignant de la Commission scolaire de X..., j'ai le droit d'être mécontent, vu surtout que dans notre ville la situation est assez tendue entre le personnel laïc et le personnel religieux.

J'achète votre revue au petit restaurant du coin et j'ai été frappé par la présentation de l'article « Pour éviter le laïcisme », du P. de Léry. Je me suis empressé de lire cet article dont je tiens à féliciter l'auteur. Mais la première impression m'avait troublé. Alors, je me suis dit: « Je connais des gens qui profiteront de l'ambiguïté du mot *laïcisme* pour faire une petite propagande préjudiciable à l'égard des *laïques*, comme on les nomme chez nous. Donc, si je faisais une enquête pour constater quelle interprétation on donne couramment à ce mot. »

Tout en faisant de l'annonce pour votre revue, j'ai présenté la couverture à trente personnes de trois classes différentes: propriétaires, journaliers, commis (degré d'instruction: neuvième année, en descendant). Résultats: les trente personnes ont répondu en substance: « C'est pour vous autres, ça? » Comme vous voyez, une mauvaise annonce peut avoir des conséquences graves. Vous êtes excusables, car pour vous et bien d'autres, le mot *laïcisme* vise l'école neutre de France et d'ailleurs, et toutes les écoles neutres de notre pays. Mais cela peut encourager certaines gens dans le Québec à faire une propagande dommageable en ce sens... J'aurais préféré que l'on présente l'article ainsi: « Pour éviter l'école neutre. »

UN INSTITUTEUR LAÏC.

N. D. L. R. — De fait, il existe dans le Québec une équivoque autour du mot laïcisme, équivoque que plusieurs lecteurs nous ont signalée. C'est pour la dissiper que RELATIONS écrivait en éditorial (avril 1944, p. 85) que « le laïcisme à éviter..., ce n'est pas le maître laïque, infiniment estimable, à qui RELATIONS n'a jamais marchandé les éloges, c'est l'école laïque, neutre, publique, « nationale » et unique, s'opposant à l'école confessionnelle et religieuse... ».

Notes sur un \$750

DANS LE NUMÉRO d'avril de RELATIONS, sous la signature de M. Burton Ledoux, nous relevons la phrase suivante: « Par exemple, la *Canadian Industries Ltd.* a récemment donné à l'Université de Montréal la misérable somme de \$750 pour promouvoir les recherches en chimie. »

Il n'est pas dans notre intention de nous immiscer dans un débat sur la valeur économique ou morale des cartels, mais nous tenons à rectifier l'impression créée par cette phrase qui concerne le geste de la *Canadian Industries Ltd.* en faveur de l'Université.

Pour préciser, voici les faits:

1° Ce don fait suite aux démarches du Comité des Recherches de l'Association générale des Diplômés de l'Université de Montréal auprès de la *Canadian Industries* pour encourager les recherches dans les laboratoires de l'Université.

2° Ce don n'a pas un caractère passager; il s'agit d'un octroi annuel qui correspond à une dotation de \$15,000 rapportant 5% d'intérêt.

3° A la suite de ces démarches, l'Université Laval de Québec a reçu un octroi de même importance.

J'espère, cher monsieur le directeur, que vous voudrez bien soumettre à vos lecteurs cette mise au point...

Louis-Charles SIMARD,

Président de l'Association générale
des Diplômés de l'Université de Montréal.

La mention de \$15,000 par le docteur Simard est tout à fait inutile et sent la technique publicitaire qui surfait toujours le produit ou l'idée qu'elle veut vendre. Evidemment, \$750 représentent 5% de \$15,000; c'est aussi 1% de \$75,000... Selon la lettre même de M. Simard, le fait demeure que la C. I. L. a fourni \$750 pour promouvoir la recherche scientifique à l'Université de Montréal, et je ne vois rien à rectifier dans mon affirmation. Que cet octroi n'ait été accordé qu'une fois ou qu'il soit renouvelé, cela est de peu d'importance en comparaison des sommes formidables versées par ces mêmes monopoles aux universités des Etats-Unis, — et c'est précisément là le point en cause.

M. Simard nous avertit que ce don « correspond à une dotation de \$15,000 rapportant 5 pour cent d'intérêt ». Le \$15,000 en question ne constitue donc pas à proprement parler une fondation et l'on saisis facilement le caractère conditionnel de cette promesse d'octroi annuel. C'est uniquement contre ce genre de gratifications que nous nous élevons: elles ouvrent la porte délicatement à des influences qui — si subtiles soient-elles — créent un danger pour le libre exercice de la pensée et de la recherche scientifique. Que cette menace n'ait pas été illusoire en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, nous nous proposons de le montrer au cours de nos articles.

New-York.

Burton LEDOUX.

Notre paysannerie

VIVANT AU MILIEU de la population agricole, vous ne sauriez croire combien j'apprécie tout ce que je trouve dans les journaux et revues en faveur de nos gens de la campagne. Je comprends que ces écrits ne peuvent compenser « l'oubli de la paysannerie par les politiciens ». Oui, l'oubli involontaire de quelques-uns, faute de connaissances, mais volontaire chez d'autres, occupés à prendre soin d'une classe plus payante pour la caisse électorale. Quelle honte nationale que cet oubli du paysan. Merci à RELATIONS et à tous ses collaborateurs pour ce qu'ils ont fait et pour ce qu'ils feront dans l'avenir pour le paysan canadien, presque incapable de vivre dans ce beau pays qu'il a fondé, développé. Continuez de lutter en faveur du paysan et demandez des lois permettant au paysan de payer ses dettes et non seulement de changer le nom du prêteur. Demandez un budget pour aider l'agriculteur et non seulement pour payer les dépenses des employés du département. Continuez votre bon travail: il faut obtenir pour le paysan de chez nous, fondement du pays, autre chose que le sou du pauvre lorsque l'on aura fini d'envoyer — ou de dépenser — des milliards aux millionnaires.

Charlesbourg.

Dr Gustave BEAUDET.

L'Acadie coopérative

VOS ARTICLES sur l'Acadie démontrent que nos cultivateurs et nos pêcheurs possèdent encore dans toute sa plénitude le gros bon sens pratique de nos pères, en adaptant à leurs besoins le principe coopératif.

Si nos ouvriers, nos jeunes clercs, même nos étudiants suivaient l'exemple de nos cousins de la campagne, notre population reprendrait le patrimoine paternel. J'ai étudié sur place les coopératives anglaises, leurs ramifications et leurs initiatives, le rôle économique et politique important qu'elles jouent.

En 1932 j'ai prêché l'évangile coopératif dans les cercles ouvriers de notre métropole. Plus tard le bon Père Paré a cherché à y intéresser les cercles de l'A. C. J. C. Dans l'un et l'autre cas les initiatives lancées ont déperissé, tuées par la politique unie à l'individualisme inné de chez nous.

Il faudrait que l'éducation des nôtres en matière de coopération commence à l'école, qu'elle fasse partie de la formation qui est censée y être donnée...

Henri-Georges GONTHIER.

Montréal.

MERVEILLE D'UNITÉ

GRÂCE AUX PERFIDES agences de presse et aux orateurs bouffis, les provinces anglaises croient dur comme fer que nous sommes fanatiques, fascistes, séparatistes et indignes de vivre. L'agneau a toujours tort: ne devrait-il pas faire l'unité canadienne dans l'estomac du loup?

La fête des Orangistes a permis au grand-maitre Kidd, non pas un aveu, mais une vantardise, une citation d'honneur, un cri de victoire, un *Te Deum* jaune: c'est le bienveillant Ordre d'Orange qui a empêché un peu de taxes des Compagnies d'aller aux écoles séparées; c'est le généreux Ordre, fier partisan d'unité, qui a poursuivi Ford jusqu'au Conseil Privé pour rattraper les \$10,000 d'impôts qui allaient aux catholiques. Les terribles et introuvables Jacques-Cartier en ont-ils jamais tenté de pareilles? Et l'on ne s'organiserait pas pour résister au loup?... En Ontario, en Acadie, même dans le Québec?... Combien de nous savent que les Acadiens des villes paient double taxe? Pourtant leurs fils luttent pour la liberté des autres.

Pour enseigner la foi et le français, le catholique d'Ottawa paie un impôt de \$15.78 du mille, contre \$6.10 du protestant à l'école publique. Avec ça qu'un catholique a toujours le choix de payer protestant; jamais le protestant de payer catholique. Si la tentation ne lui est pas violente de se surtaxer, elle hante le pauvre catholique de se détaxer. Une propriétaire catholique mariée à un protestant doit payer protestant. Le locataire détermine à qui vont ses impôts. Ainsi l'on a l'effarant spectacle du Monument National canadien-français, loué au ministère des Pensions, qui paie protestant.

Comparons les évaluations des deux systèmes:

\$28,255,679 pour 10,480 enfants catholiques,
et \$135,761,920 pour 8,712 enfants protestants;
ou \$15,583 par tête d'enfant protestant,
et \$2,696 par tête d'enfant catholique.

Un sixième de l'évaluation pour une majorité d'enfants, pour un cours en deux langues. Une pomme pour dix catholiques, et cinq pour huit protestants. Vivent l'égalité des races, l'égalité des sacrifices, l'égalité de la bonne humeur!

Heureusement que les communautés religieuses sont là pour accepter des moitiés, des quarts de traitements! Et que nos frères acceptent la surtaxe et les classes moins confortables! Même avec ces sacrifices et des prodiges de calcul, la commission scolaire séparée n'arrive pas à boucler. En vain réclame-t-elle la part des actionnaires catholiques des Compagnies et des Services publics: l'Orangisme a l'œil ouvert, la main fermée dure comme un poing. C'est cela leur main tendue pour l'unité canadienne, la lutte pour la justice et pour la liberté des autres. C'est cela que bénissent les vieux partis, à deux pas du parlement et des heureux sénateurs occupés aux divorces, au manuel d'histoire unique et aux dénonciations des Jacques-Cartier. C'est cela que fait semblant d'ignorer la *Gazette*, héritière des bureaucrates de 1830, et scandalisée de ce que nos élections provinciales portent sur des questions provinciales plutôt que sur des emballements pour la guerre. Au lieu de se demander où aboutira notre Québec « qui marche en rêve » qu'elle prêche donc à son monde d'accorder liberté et égalité à nos minorités. Délivrés d'un totalitarisme majoritaire qui ressemble trop à celui d'Hitler qu'on nous envoie écraser, nous serons plus ardents à prodiguer la charité bien ordonnée...

Le *Fuhrer* a toujours raison, là-bas. Une majorité bien connue crée le droit, la loi et les prophètes. La minorité paie des taxes, donne ses nombreux fils, n'en reçoit jamais de mercis et se fait traiter de « moyenâgeuse », de fasciste et d'ennemie de l'unité canadienne.

Pour une merveille d'unité, c'en est une!

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

LA COOPÉRATION AU COLLÈGE

Nous recevons de M. l'abbé Paul-H. Carignan, du Séminaire des Trois-Rivières, un intéressant documentaire, témoignage de l'esprit d'initiative et de l'élan qui animent notre jeunesse.

RELATIONS ne manque jamais de renseigner ses lecteurs sur le développement du mouvement coopératif dans notre province. La coopérative des étudiants du Séminaire des Trois-Rivières, l'*Éducative*, ainsi que leur Caisse populaire ont même déjà eu l'honneur d'une citation (avril 1944). Voici les résultats financiers et éducatifs de ces deux organismes après un an d'opérations.

Habités que nous sommes aux budgets milliardaires de notre ministre fédéral des Finances, nous pourrions sourire du bilan de ces mouvements collégiaux; mais que l'on se souvienne qu'ils sont entièrement administrés par des étudiants dont le temps et les ressources financières sont forcément limités, que les opérations se concentrent à un territoire restreint, et que ce n'est qu'un début...

La coopérative l'*Éducative* fonctionne selon la loi des Syndicats coopératifs de Québec et est entièrement confiée à la responsabilité des élèves. L'expérience prouve que nos jeunes ont le sens des affaires à un degré surprenant. Cette année, le Conseil d'administration s'est réuni vingt-cinq fois pour entendre les rapports du gérant et promouvoir l'avancement de la coopérative. Le conseil de surveillance a vérifié les comptes chaque quinzaine et signalé dans un rapport écrit les erreurs qui se sont glissées dans les livres. Un jour par semaine le gérant est assisté dans son travail par des commis de service qui rendent compte de leur caisse le soir même. Le président et le gérant signent conjointement les chèques et s'occupent de la correspondance et des commandes: ce ne fut pas une mince besogne, car ils ont dû écrire plus de six cents lettres. Inutile d'insister sur la formation ainsi acquise par ces responsables.

Les chiffres suivants vous donneront une petite idée des opérations commerciales de la coopérative. Les ventes se sont élevées à \$6,000, et cela sans toucher au magasin de la procure du Séminaire, qui continue à vendre livres, papiers, encre, etc. La coopérative attache une importance capitale à la vente des livres de lecture. Le service de librairie a distribué cette année pour \$3,000 de volumes. Que l'on se reporte à quelques années en arrière et l'on verra l'importance d'un tel chiffre au point de vue culturel. Grâce aussi à son pouvoir d'achat, la coopérative peut vendre, les jours de congé, une collation substantielle: bouteille de lait et brioche pour un modique cinq sous. En plus de s'occuper de la vente des objets de première nécessité, la coopérative voit à la réparation des raquettes de tennis, des chaussures et même s'intéresse à la fabrication de filets de tennis, en rêvant de développements qui ne tarderont pas à venir.

Ce chiffre d'affaires a permis de distribuer une ristourne de \$600 après avoir mis de côté \$150 pour le fonds d'éducation et \$48 au fonds de réserve. Et à la veille des vacances les 275 sociétaires ont laissé un capital social de \$682.84 pour continuer les activités en septembre. Aucun salaire à qui que ce soit. Cependant, lors de la distribution de la ristourne,

un grand nombre de sociétaires récompensèrent le gérant et le président d'une partie de leur dû.

La Caisse populaire accuse un chiffre d'affaires de \$15,360.81 pour l'année. Ce montant indique que les étudiants actuels ont plus d'argent en poche que leurs devanciers, et que le capital étudiant peut devenir une force, une fois canalisé. Le capital social s'élève à \$267.78 pour 176 sociétaires. L'épargne, d'après le rapport de juin, est de \$2,911.48. Les placements atteignent la somme de \$600. La Commission de crédit a consenti aux étudiants des prêts qui frisent les \$500.

Il est savoureux de parcourir le cahier du gérant en observant les motifs déclarés de ces prêts. En voici quelques-uns pris au hasard:

a) un groupe de J. E. C. composé d'élèves externes demande à emprunter \$75 pour se procurer douze paires de skis. Cela permettrait aux équipiers de se rencontrer pour leur réunion d'équipe (accordé);

b) X... demande à emprunter \$5 pour se procurer un lot de livres qu'il doit payer comptant à la coopérative (accordé);

c) Z... désire emprunter \$5 pour payer son passage, ses parents ne lui ayant pas envoyé la somme requise (accordé);

d) Y... emprunte \$10 pour payer une réparation de lunettes brisées en jouant (accordé);

e) A... désire \$5 pour les dépenses de congé (refusé, parce que « cet emprunt n'a aucune fin productive »).

Tous les prêts furent remboursés avec intérêts et j'ai vu de mes yeux le gérant, un philosophe, réclamer d'un finissant un sou d'intérêt.

Tout cela nuit tellement peu aux études que le gérant de la Caisse arriva premier en philosophie, tandis que son assistant se classait quatrième chez les finissants. Quant au gérant de la coopérative, son rang fut meilleur cette année que l'an dernier. Et quel profit pour eux tous! L'initiateur de ces mouvements et leur animateur, Fernand Cadieux, a même trouvé les loisirs nécessaires pour composer un tract de quarante-huit pages sur la coopération.

L'idée de la coopération est dans l'air. Les responsables de l'*Éducative* ont reçu cette année des demandes de renseignements de vingt-quatre collèges, de sept provinces du Canada. Déjà une douzaine de coopératives sont fondées dans les collèges classiques, et le camp de vacances de la J. E. C. va jeter les bases d'une fédération des coopératives étudiantes. L'on prévoit diverses conséquences d'un tel mouvement: ces étudiants auront besoin de livres, de vêtements, etc., et ils tiennent à ce que ce soient des Canadiens français qui les leur fournissent. Le Conseil supérieur de la Coopération serait même disposé à accepter un représentant des étudiants dans ses cadres.

Peut-on prévoir les suites heureuses d'un tel effort d'adaptation de nos méthodes d'éducation? Voici un fait bien caractéristique: dans tel village une coopérative faiblissait. Un humaniste écrit naïvement à son père: « Tenez-la bien jusqu'à ce que j'arrive », et il se mit à préparer des cercles d'étude pour ses coparoissiens...

C. C. F. ET MINORITÉS

M. F. R. SCOTT, national chairman de la C. C. F., vient de se prononcer sur les droits des minorités, dans son rapport minoritaire de la Commission de Conciliation pour connaître d'un conflit récent entre la *Montreal Tramways* et la *Canadian Brotherhood of Railway Employees*:

« L'autre raison principale invoquée contre l'atelier fermé est qu'il vient en contravention avec le principe que chaque travailleur peut appartenir au syndicat de son choix... »

« Après tout, les majorités ont tout autant droit à la liberté de choisir que ne l'ont les minorités. On ne peut prolonger indéfiniment la liberté de la minorité de ne pas entrer dans le syndicat de la majorité, sans enlever à la majorité son droit de déterminer par convention collective les conditions d'emploi qui devront prévaloir dans cette industrie... »

« Bien plus — et ceci est important — l'atelier syndical n'enlève pas à la minorité le droit d'appartenir à un syndicat non reconnu comme agent de négociation collective. Il exige simplement que tous les employés appartiennent au syndicat choisi par la majorité. Tout employé peut aussi, s'il le désire, demeurer membre d'un autre syndicat de son choix... »

« Et donc, si l'atelier syndical est accordé à la *Brotherhood* de la *Montreal Tramways*, la poignée de membres actuels qui demeurent aux Syndicats catholiques et aux Unions de l'A. F. L. devraient entrer dans la *Brotherhood* comme condition de travail, mais ils seraient libres de rester membres de leurs propres syndicats, la seule violation de leur liberté consistant dans l'obligation de payer deux séries de cotisations syndicales. »

Ainsi donc, d'après l'argumentation du théoricien le plus autorisé du parti de la C. C. F., les droits scolaires de la minorité anglo-protestante du Québec seraient substantiellement respectés, si les impôts scolaires payés par cette minorité étaient versés aux commissions scolaires de la majorité catholique et française, pourvu que la majorité permette à la minorité de bâtir en outre ses propres écoles et de soutenir son propre enseignement à ses frais...

Étrange conception des droits minoritaires! Le droit à la vie sacrifié au droit du plus fort! Tragique confusion des mots qui consiste à appeler *bien* ce qui est *mal*, et *respect des minorités* ce qui en est le *mépris* le plus formel, leur étouffement.

Ainsi donc, les minorités des Maritimes et de l'Ouest, que l'on avait jusqu'ici crues spoliées, n'ont pas raison de se plaindre de leur double impôt scolaire: leurs droits sont respectés. Ainsi donc les minorités de l'Ontario et de l'Ouest, qui à force de lutte tenace ont obtenu que les impôts publics servent à défrayer, plus ou moins, leurs dépenses scolaires, reçoivent un traitement exorbitant qui dépasse l'exigence de leurs droits et que la C. C. F., une fois au pouvoir, se chargera de ramener à une mesure qui respecte enfin les droits des majorités, trop souvent oubliés!

Mais alors, quand le Programme de la C. C. F. adopté à Regina en 1933 parle de « droits des minorités » à « sauvegarder », à « ne pas enfreindre », serait-ce dans le même sens que son *national chairman*? Les déclarations rassurantes que pourraient obtenir des chefs du parti les adhérents canadiens-français contrebalanceront-elles l'acte que vient de poser M. F. R. Scott pour aider la *Brotherhood* majoritaire à dominer complètement les organisations ouvrières minoritaires? L'unité nationale ne doit-elle pas se réaliser par la C. C. F., comme la *Brotherhood* entend réaliser la fraternité ouvrière, puisque les deux organisations sont intimement unies?

En cette période d'élection provinciale, et peut-être fédérale, la question inquiète à bon droit, et l'absence de précision là-dessus appellera de la prudence. *Live and let live.*

LE RAPPORT CANNON ET LA PROSTITUTION

Jean PENVERNE

LE 15 MARS 1944, sur proposition du procureur général, un arrêté en conseil institua une commission chargée de faire une enquête publique sur la Sûreté provinciale et la Police des Liqueurs du district de Montréal depuis le 26 août 1936. M. le juge Lucien Cannon fut nommé commissaire. M^e Gérald Fauteux, C. R., chef des procureurs de la Couronne à Montréal depuis bientôt cinq ans, et M^e Hugh O'Donnell, C. R., furent les conseillers juridiques de la Commission et M^e Guy Favreau en fut le secrétaire.

Le rapport de la Commission nous est parvenu depuis peu. Nous nous proposons d'en faire l'étude. Pour que cette étude soit brève, nous ne toucherons qu'à la matière principale de l'enquête, la prostitution dans la ville de Montréal.

A la première séance, le commissaire déclare:

Le caractère de l'enquête est strictement judiciaire... Les termes de l'ordre en conseil sont les frontières de notre juridiction... L'intérêt public commande que l'enquête sur les faits pertinents soit complète et soit conduite à fond... Tous les citoyens responsables qui ont des informations sérieuses et des renseignements utiles sont invités à les communiquer à la Commission... La tâche de la Commission est claire et nette; elle sera remplie sans faveur ni crainte et j'espère que la population de la province et du district en retirera un bénéfice appréciable.

La police provinciale est sous le contrôle du procureur général. A Montréal, d'où elle surveille quatorze districts judiciaires, elle a pour chef un directeur, M^e Marcel Gaboury, et un adjoint au directeur, M. Louis Jargailles. Les prédécesseurs de M^e Gaboury furent: M^e Philippe Aubé, de septembre 1936 au 1^{er} octobre 1937, et le colonel Piuze, jusqu'au 1^{er} février 1940.

La police provinciale exerce le service d'ordre dans toute la province, sauf dans les villes où il existe un corps de police. Cependant, elle exerça concurremment avec la police municipale le service de la moralité dans la ville de Montréal jusqu'en février 1944. Le commissaire approuve le procureur général d'avoir « retiré la Sûreté provinciale de la sphère de la moralité... Ce rôle appartient à la police municipale... » Le peu de personnel disponible pour ce service ne pouvait, dit le commissaire, « donner qu'une assistance relativement secondaire ». Il ajoute: « Toutefois, dans l'opinion de la population, la Sûreté provinciale était sujette, depuis nombre d'années, à des critiques sur l'inefficacité de son travail et le résultat négatif de ses activités. »

Retenons cette dernière phrase, afin de marquer tout de suite l'importance et la gravité des constatations contenues dans le rapport de la Commission.

La première:

Le Parlement, la Législature, la Cité ont décrété que les établissements de prostitution, de pari et de jeu étaient

illégaux et que ceux qui les fréquentaient commettaient une offense. Donc, ils devraient, pour ce motif, être fermés et rester fermés.

La seconde:

Des descentes, qui se comptent par milliers, ont été exécutées et au delà de 59,614 personnes ont été arrêtées pendant la seule période de 1940 à 1944 par la police provinciale... De 1936 à 1944, 58,000 personnes ont été appréhendées par la police municipale.

Après avoir dit qu'il existe à Montréal au delà de soixante maisons de prostitution reconnues, mille prostituées et un grand nombre d'établissements de pari et de jeu, le commissaire pose la question:

Toutefois, comment expliquer, à la suite de ces centaines de descentes et de ces milliers d'arrestations, que les maisons de prostitution, de pari et de jeu, dont la plupart sont bien connues des autorités, et ce depuis nombre d'années, continuent à subsister et à opérer dans la cité de Montréal? C'est là la question que tout citoyen, soucieux de la réputation de sa cité, a le droit de se poser.

Le commissaire trouve les raisons suivantes:

- 1^o Le mode d'opération des descentes est défectueux;
- 2^o Les sanctions imposées par les tribunaux sont insuffisantes.

Le mode d'opération. — Les descentes se font à intervalles rapprochés; hommes et femmes sont amenés au poste. Les hommes sont admis immédiatement à caution; ils ne comparaissent pas en cour et sont condamnés par défaut à une amende légère qui correspond au montant du cautionnement. C'est, dit le juge, « un traitement de faveur, qui n'est pas de nature à décourager la fréquentation des lupanars ». Les femmes sont détenues, leurs empreintes digitales sont prises, ainsi que leur photographie, et elles comparaissent devant la cour. Une prise de sang, pour analyse, est faite. A la Cour des Sessions de la Paix, mais pas à la Cour du Recorder, ces femmes sont admises à caution avant que le résultat de l'analyse soit connu. Un grand nombre sont contaminées. En vertu de cette pratique absurde, dit le juge Cannon, on laisse en liberté « des personnes qui répandent la contagion, la maladie et la mort. La quarantaine existe pour la picote ou pour la rougeole; elle devrait certainement exister pour la syphilis et la gonorrhée ». Lorsque l'analyse révèle une maladie vénérienne, le mandat d'internement ne peut souvent atteindre la femme devenue introuvable. Ce système semble avoir toujours existé.

Le défaut de sanctions adéquates. — Le code criminel décrète: une amende maximum de \$100 pour les personnes trouvées dans une maison de désordre; une amende de \$200 et même l'emprisonnement pour le propriétaire, locateur ou locataire de l'immeuble; un an d'emprisonnement pour le tenancier; une amende maximum de \$100 ou un an de prison ou plus, pour la per-

sonne qui habite une maison de prostitution; pour récidive, après la troisième condamnation, l'emprisonnement maximum est porté à deux ans; le code assimile au tenancier le propriétaire de l'immeuble lorsque, après une condamnation dont il a été notifié, il n'a pas fait annuler le bail.

Après avoir cité ces articles tout au long, le commissaire parle de « l'interminable liste des plaintes portées par la police contre les mêmes personnes, habitant les mêmes établissements, pendant une longue période d'années » et s'étonne que l'emprisonnement n'ait jamais été imposé, sauf dans quelques cas exceptionnels. Cependant, les cours, dit-il, « peuvent facilement se procurer tous les renseignements concernant les condamnations antérieures. La loi n'est pas mise en vigueur, c'est là le vice du système ». Le commissaire ajoute qu'il n'y aura « jamais de résultats positifs, aussi longtemps que l'emprisonnement ne sera pas imposé dans les cas où la loi le décrète ».

Le rapport mentionne aussi les propriétaires et locataires d'immeubles servant à la prostitution et aux paris qui sont, « dans bien des cas, des personnes qui, sous des apparences de respectabilité, trouvent une vie luxueuse et facile en profitant de la prostitution et du vice ».

M. le juge Cannon affirme que le problème de la moralité est essentiellement un problème municipal et que, dans ce domaine, les chiffres indiquent que le travail de la Sûreté provinciale a été plus efficace que celui de la Sûreté municipale.

En plus des recommandations particulières déjà notées, les suggestions suivantes, d'un ordre général, sont à retenir:

Bien que les activités de la Sûreté provinciale aient été, sous les administrations Piuze et Gaboury, considérables dans le domaine de la moralité à Montréal, le vice commercialisé a toutefois continué d'exister;

Pour obtenir sa disparition, la police doit modifier sa méthode d'opérer des descentes, et les tribunaux doivent mettre en force les règlements et les lois, et imposer des sentences plus conformes aux exigences de la situation.

Disons tout de suite, avant de faire quelques observations, que le rapport du juge Cannon est juste et courageux et que ses recommandations découlent des témoignages et des pièces produites au cours des séances publiques de la Commission.

L'enquête eut un caractère strictement judiciaire. Le commissaire fut impartial. A l'endroit de l'avocat du Comité des Œuvres catholiques, il témoigna des égards et une courtoisie dont on lui sait gré. Quoique l'avocat du Comité n'ait pas été admis à interroger les témoins, M. le juge Cannon écouta ses représentations avec grâce, considéra avec grande attention le mémoire qui lui fut présenté à la clôture des séances, permettant ainsi au Comité de faire valoir, au nom de l'immense majorité de la population de Montréal, le droit de réclamer des autorités policières la stricte application des lois promulguées par nos Parlements

pour la sauvegarde et la défense des principes de moralité chrétienne.

Nous nous autorisons d'une longue expérience, fruit de nos observations à Montréal et dans plusieurs grands centres du continent, et de l'étude d'autorités nombreuses dans le domaine de l'administration policière, pour faire quelques observations en marge de l'enquête.

Il eût été souhaitable que l'arrêté en conseil en vertu duquel cette Commission détient ses pouvoirs eût prévu une période de préparation de deux ou trois mois avant l'ouverture des séances, afin de permettre au commissaire, un budget étant prévu à ces fins, d'instituer une enquête préparatoire sous les soins d'enquêteurs complètement indépendants de la police provinciale. Ici, on ne doit voir aucune critique, mais tout au plus l'intention de signaler une amélioration d'importance qui aurait assurément désarmé les sceptiques. Cette période préparatoire aurait pu se faire en secret (c'est manquer de réalisme de s'attaquer au grand jour à la pègre organisée), des enquêteurs indépendants auraient pu dresser des statistiques dont la préparation serait nécessairement longue et, de là, placer leurs jalons pour déterminer le *modus operandi* de la prostitution organisée et des maisons de jeux; des déclarations auraient été obtenues de diverses sources dans le plus grand secret, car la pègre organisée sait comment se protéger contre les indiscretions de ses fédérés ou quasi-fédérés. Ainsi le commissaire aurait eu les moyens indispensables, avant les séances publiques, de dresser la marche de l'enquête, de fixer la nature des témoignages, de donner aux avocats et aux enquêteurs des instructions conformes au but de l'arrêté en conseil, en un mot, de s'affranchir d'une improvisation qui, quelque brillante soit-elle, ne peut produire la substance indispensable dans une enquête si grave de conséquences pour la population du district de Montréal et même pour la population tout entière du Québec.

Sous réserve de ces observations, nous résumerons brièvement ce qui ressort de l'enquête même, les faits qui découlent de la preuve, ceux qu'on peut lire entre les lignes de cette preuve, ainsi que ceux qui auraient pu être présentés devant la Commission si elle avait pu exécuter le travail de la façon que nous venons d'énoncer.

Le fait brutal est que les autorités policières provinciales et municipales ont toléré la prostitution organisée dans le district policier de Montréal. Il y a dans cette tolérance une intention systématique de tourner la loi criminelle au profit d'entrepreneurs de la prostitution. Le montant des amendes payées au trésor de la province démontre cette intention, qui répugne à nos lois et à la morale chrétienne.

A la lueur de la preuve et des pièces au dossier, il est évident que la police municipale de Montréal a été plus coupable que la police provinciale. Alors que la police provinciale raflait dans ses descentes une moyenne de trois à cinq prostituées (à part la tenancière), la

police montréalaise n'en trouvait parfois aucune à part la tenancière. Lorsqu'on sait que la moyenne des pensionnaires dans les soixante-dix et quelques maisons de prostitution, qui sont les mêmes depuis vingt-cinq ans, est de douze, on peut légitimement conclure que les tenanciers sont avisés de l'heure des descentes. C'est la substance du témoignage rendu par le colonel Piuze qui a dit s'être rendu compte que les maisons de prostitution étaient protégées et qu'il était en voie d'organiser une police secrète pour sévir effectivement, au moment où il quittait son poste.

Le rôle de la police provinciale, d'après les témoignages, était secondaire à celui de la police municipale et sa responsabilité en est d'autant réduite. Reste cependant le fait que si la police municipale est la grande coupable, la police provinciale ne peut échapper totalement à sa responsabilité.

Si l'enquête avait pu se faire dans les conditions que nous avons exprimées, la Commission aurait eu connaissance des faits suivants:

1° La traite des blanches se fait sur une grande échelle dans toutes les parties de la province, dans la campagne et dans les villes, par l'intermédiaire de recruteurs qui ne peuvent plus obtenir de personnel des pays d'Europe, depuis les restrictions sur l'immigration;

2° Le personnel des maisons est contrôlé par un syndicat qui le fait changer continuellement de place;

3° Ce syndicat est puissant, grâce aux gains qu'il retire d'environ mille prostituées qui opèrent à Montréal et dont il perçoit une moyenne de \$80 par semaine, soit un total d'au moins quatre millions par année, pour la seule ville de Montréal;

4° Le syndicat prête également son personnel aux organisateurs électoraux corrompus, pour passer ce que l'on appelle communément des « télégraphes » les jours d'élection;

5° Pour s'assurer de l'esclavage de leur personnel, le syndicat force les filles à prendre un souteneur qui vit des gains de la prostitution;

6° Ces souteneurs, plus de cinq cents dans Montréal, constituent la principale agence du crime dans la métropole et, retirant leur subsistance de la prostitution, ils font de gras suppléments en entreprenant des vols à main armée et autres crimes, dont ils sont coutumiers;

7° La grande majorité des prostituées ne demandent qu'à s'affranchir de leur esclavage, mais il faudrait pour cela fermer les maisons et mettre en prison les souteneurs qui les tiennent sous une menace constante;

8° Il n'y a eu aucun procès contre les exploiters des maisons, en vertu de l'article 229, alinéa 1^{er}, ce qui dénote soit un manque de réalisme de la part de la police, soit l'évidence qu'on ferme les yeux sur ce trafic;

9° Les exploiters de ces maisons, qui sont au nombre de cinq ou six et qui sont les mêmes depuis une vingtaine d'années, se sentent en toute sécurité, à raison de la carence des autorités policières;

10° La police sait, ou devrait savoir, que la seule façon réaliste de se conformer à l'esprit du code qui interdit la prostitution, consiste, non pas à arrêter une prostituée par-ci par-là, mais à faire condamner à l'emprisonnement ceux auxquels ce trafic profite;

11° L'exemple a été donné par de nombreuses grandes villes de ce continent et par New-York en particulier, où Tom Dewey, maintenant gouverneur de l'État de New-York et candidat à la présidence des États-Unis, a fait condamner, en 1938, à vingt ans de pénitencier, le fameux « Lucky Luciano », puissant à raison de ses influences et de ses millions récoltés dans ce trafic infâme.

LES MALADIES VÉNÉRIENNES

En février 1944, le major général Renaud, commandant de la 4^e région (district de Montréal), convoqua des autorités civiles et militaires pour chercher une solution au problème des maladies vénériennes. Le rapport de cette réunion fut incorporé aux pièces qui forment partie du dossier de la Commission.

En voici les faits saillants:

1° La région militaire de Montréal est, de beaucoup, la plus infectée par les maladies vénériennes;

2° Cette infection est en proportion directe de la prostitution organisée;

3° Le premier remède consiste à fermer les maisons de prostitution;

4° En Russie et dans les pays scandinaves, les maux vénériens sont réduits à presque zéro, depuis l'abolition de la prostitution;

5° Aux États-Unis, la même attitude a provoqué les mêmes résultats;

6° Constatations identiques à Vancouver, Victoria et Prince-Rupert;

7° L'emprisonnement des « profiteurs » de la prostitution est le premier pas à faire;

8° Ce problème doit être réglé par les autorités civiles.

CONCLUSIONS

Il est à souhaiter que le rapport Cannon porte ses fruits. C'est la tâche du procureur général de la province, de toutes nos organisations policières et de notre gouvernement municipal.

Pour les aider et même leur forcer la main, s'il est nécessaire, on vient de fonder ici la « Ligue Publique de Vigilance sociale ». Cette fondation résulte de l'effort

commun du « Comité des Œuvres » et du *Montreal Council of Social Agencies*. Catholiques et non-catholiques s'entendent sur les moyens à prendre pour combattre le fléau de la prostitution et ses conséquences.

S. Exc. Mgr Charbonneau appuie la Ligue de toute son autorité et a accueilli avec grâce la collaboration de l'évêque anglican et des autres autorités protestantes.

Voilà un fait qui démontre combien l'unité est possible, lorsque la morale chrétienne est en danger.

Maintenant, c'est aux autorités civiles et policières de faire leur devoir; au public chrétien de les aider, de les surveiller, et, au besoin, de les forcer à faire respecter la loi et la morale afin de protéger la cellule même de la société, la famille!

ET CES GRANDS AVENTURIERS : LES PÈRES DE FAMILLE

Rodolphe LAPLANTE

SOUS LE TITRE *Guerre et jeune maternité*, dans *RELATIONS* de juillet 1944, Michelle Le Normand fait comprendre, à ceux qui ne le savent pas, le tragique sort fait à la mère de famille. Chaque phrase est vécue ou représente une tranche de la vie d'une jeune femme dans les temps anormaux que nous traversons. L'auteur a raison! On perçoit qu'elle a vu de près les angoisses de celles qui dirigent, éduquent, élèvent, habillent de nombreux enfants. Il est bon que le public soit informé de cette situation, car l'incompréhension dont la famille est l'objet, dont la mère est victime, fait trop mal à voir pour que celles et ceux qui peuvent élever la voix ou écrire, chercher une solution, restent cois.

Il est bien inutile, nous le comprenons, de multiplier les murs de lamentation et de souligner les tracas crucifiants auxquels la mère est assujettie dans un monde de plus en plus égoïste. Il y a danger de se faire répondre par des gens à courte vue: « De quoi vous plaignez-vous? Ces enfants, vous les avez voulus! » Oui... assurément, mais si certaines mères ne réclament aucune commisération ou pitié, elles seraient quelque peu soulagées d'être comprises. Il y a lieu d'être indigné quand on voit tant de gens placés à des postes de commande, même à la direction spirituelle d'œuvres, pousser, par irréflection, à la destruction de la famille, préconiser aussi l'enrôlement de nos filles ou de nos femmes dans des milices qui n'ont rien d'essentiellement chrétien.

Une mère vient de parler et c'est à elle que doit aller la sympathie; mais le père, lui, dans tout cela, lui qui est le chef, qu'est-il, que dit-il et que pense-t-il?

Chef, avons-nous écrit et lui avons-nous laissé entendre. Il y a longtemps qu'il ne se demande plus de quoi il est le chef. Il a tous les droits sur les enfants ou du moins les premiers droits accompagnés de devoirs, bien entendu, mais on lui a escamoté ses droits en lui disant et parfois en ne lui disant pas que la délégation de pouvoirs y remédierait. Nous sommes

donc en face d'un chef découronné qui n'est plus qu'un pourvoyeur et un payeur d'impôts.

Les lecteurs de *RELATIONS* ont déjà pris connaissance de certains points de vue connexes à ce problème familial et lu quelques suggestions où ligues et associations de parents étaient préconisées dans le but de faciliter les rapports des parents et des éducateurs. Nous insistions, pour notre part, pour plus et mieux. Nous voulions une ligue des parents à la fois informatrice des autorités, de toutes les autorités, défensive aussi et, en outre, greffée, intégrée à l'un ou l'autre de nos mouvements sociaux ou nationaux existants. Nous sommes encore du même avis. On a bougé depuis ce temps-là, mais la route est encore longue à franchir pour que les pères en viennent à parler au nom de la famille molestée et parfois honnie et qui jusqu'ici n'a été aimée, comprise et défendue... qu'en mots.

* * *

Michelle Le Normand soupesait le revenu familial même de celui dont le salaire est de \$3,000 ou de \$4,000, voire de \$5,000. Des loustics, des imbéciles ou des inconscients, ou tout au moins pour être poli, des irréflechis, calculent l'exemption dont bénéficie celui qui a cinq ou six enfants par le montant de l'exemption fiscale dont il est bénéficiaire (*sic*) et déclarent sans vergogne que celui qui a nichée de six, huit ou neuf enfants est bien heureux d'être ainsi exempté de l'impôt. Farceurs inconscients ou statisticiens sans horizon, ils n'ont pas osé aller jusqu'au bout de leurs calculs et établir ce que coûte un enfant de dix, de douze ou de quatorze ans, non seulement en vivres et en vêtements, mais aussi, et cela compte, en espace vital à la ville ou à la campagne, en frais de déplacement, en médicaments, en frais contingents de tout genre.

Et celui qu'on a appelé « le grand aventurier des temps modernes », le père de famille, assiste impuissant au besoin d'assistance dont son épouse est l'objet. Il ne peut plus vivre, écrasé sous les impôts, sous l'aug-

mentation du coût de la vie qui est bien autre que ce que madame la statistique officielle déclare, car les factures innombrables qu'il reçoit s'acquittent avec de l'argent sonnante et non avec des statistiques. Des célibataires déclarent que c'est la guerre et qu'il n'y a rien à faire! Nous dénonçons un mal dont l'acuité s'est aggravée depuis le conflit mais qui avait sa source, même avant la guerre, dans l'incompréhension dont la famille était l'objet. On le voit bien par exemple dans ce que l'on a écrit récemment concernant les allocations familiales où d'aucuns ont eu le cynisme de déclarer que l'allocation familiale devait être décroissante et non croissante.

Décerner des diplômes aux familles nombreuses, leur déverser sur la tête un discours même éloquent n'allégera pas leur sort matériel, ne donnera pas d'air aux enfants qui n'en ont pas, ne fournira aucune plage aux nombreux petits des familles normales (oh! oui, messieurs, mesdames, normales). Félicitons les institutions d'éducation qui consentent une réduction de la pension pour le deuxième ou le troisième enfant. Mais il reste le cas où, par nécessité d'orientation, une famille cependant nombreuse ne confie qu'un enfant à telle institution particulière.

Entourer la famille de sollicitude, lui rendre hommage est bien et cela fait chaud au cœur des pères et des mères de famille, mais si le père doit continuer son ascension professionnelle, améliorer son sort et partant celui des siens, il faut qu'il puisse se cultiver encore et toujours, garder quelques relations, en somme avoir l'esprit libre pour le parfait accomplissement de son devoir d'état. Comment cela se peut-il quand il est écrasé par la pensée du budget à boucler, quand à chaque geste qu'il pose il a à se demander quel en est le coût et quelle en sera la répercussion?

Nous n'apportons ici aucune solution, mais, d'un mot, Michelle Le Normand nous reporte dans le climat qui a permis à nos pères et mères d'élever de nombreuses familles, et c'est lorsqu'elle écrit qu'« autrefois, dans les maisons, de vieilles tantes ou des cousines demeurées célibataires aidaient à élever et à soigner les enfants ». Aujourd'hui même, et l'auteur y faisait allusion, on se consacre à certaines œuvres nécessaires mais qui ne sont pas indispensables en regard de l'œuvre essentielle qu'est la famille de la nièce, de la sœur ou de la cousine qui se débat avec le problème de l'absence de service domestique et où le père de famille s'esquinte, lui, avec un salaire décidément insuffisant.

Les vacances s'annoncent pour les uns, les unes et les autres, et d'un œil que le père veut garder serein il souhaite bon voyage et bon repos à ceux qui s'en vont. La mère prépare tous et chacun sans même se demander si ce n'est pas elle qui en a le plus impérieux besoin; elle, victime des jours sans repos, des nuits sans sommeil, des semaines sans congé. Le père de famille nombreuse devenu un déclassé et un oublié, exception faite de petits groupes méritants qui heureusement augmentent à Montréal, à Québec et ailleurs et qui se préoccupent de lui, est encore pour trop de gens un phénomène à part, l'objet de sourires ironiques quand il n'est pas accablé sous des remarques plus blessantes encore.

Aucun problème n'est plus pressant que celui de la famille, aucune tâche n'est plus urgente que celle de conserver la famille dans toute sa puissance, mais il faut alléger son sort.

Voilà encore des mots. Précisons donc. Rien ne presse comme d'améliorer le sort de la mère aux prises avec une famille nombreuse, souvent mal logée même au sein de nos classes moyennes. Quand, enfin, on aura amélioré la situation faite à la mère, on pourra peut-être penser au père de famille, à lui faciliter l'accomplissement de sa grande aventure de chef, aventure sans éclat, aventure pénible et cruelle, aventure qui comporte des joies, mais des joies qui ne doivent pas être détruites sous les peines qu'il en coûte. En s'occupant du père de famille, qu'on se dise bien que l'amélioration dont il sera l'objet profitera en définitive à la mère et à la société tout entière.

Pour que la famille s'épanouisse et que le sort de la mère soit humain, il faut:

a) assurer à nos familles des maisons convenables et multiplier les initiatives qui nous doteront de l'habitation familiale. En trop de milieux on se contente d'en parler;

b) aider la mère dans sa besogne domestique et, pour y atteindre, il faudrait que la dernière jeune fille en service ne soit pas incitée à quitter sa tâche;

c) l'allocation familiale;

d) le dégrèvement des transports pour les familles nombreuses;

e) les colonies de vacances peu coûteuses ou gratuites.

En ce faisant, on aidera la mère, le père, ce grand aventurier des temps modernes, et la famille tout entière, car c'est là l'objectif qui préoccupe les personnes soucieuses de faire œuvre de christianisme intelligent.

ACTUALITÉ

Pourquoi voter - Comment voter

Conseils aux catholiques

Brochure de 16 pages, 10 sous

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

LES AGRONOMES EN CONGRÈS

Jean-Charles MAGNAN

L'ÉVÈNEMENT AGRICOLE de juin fut, sans contredit, le congrès des agronomes au Château Frontenac.

Le temps est déjà loin (1913) où le ministère de l'Agriculture lançait dans la grande aventure de l'enseignement agricole populaire les cinq premiers agronomes diplômés (Raphaël Rousseau, Abel Raymond, Henri Cloutier, Alphonse Roy et Jean-Charles Magnan). La tentative obtint assez de succès pour créer la profession agronomique et la rendre presque indispensable aux ruraux.

« Allez et faites pour le mieux, disait en mot d'ordre le ministre Caron; et surtout qu'on ne reçoive pas de plaintes de vous autres... » C'était tout le programme d'alors! Il serait trop long de raconter cette entreprise et d'en relater les phases, déboires et succès. Les *vieux agronomes* d'aujourd'hui, qu'on appelait à l'époque héroïque « les jeunes agronomes », ont heureusement déblayé le terrain et tracé droit le premier sillon... L'histoire, ou l'épopée, s'écrira un jour, souhaitons-le.

Aujourd'hui, le Québec compte près de sept cents agronomes diplômés de ses trois Écoles d'agriculture de degré supérieur. La Corporation y recrute ses membres. Cette jeune association a obtenu de l'État, il y a deux ans, une charte qui lui accorde des pouvoirs légaux et professionnels, presque au même titre que celles des médecins, avocats, notaires et ingénieurs civils. En fait, aucun agronome ne peut exercer sa profession officiellement sans qualifications et sans être membre actif de la Corporation.

L'agronomie devient de plus en plus une profession organisée, bénéficiant de prérogatives légales et sociales. Elle constitue l'une des manifestations les plus intéressantes de la doctrine et de l'action rurales au pays. Elle compte des experts, des spécialistes de l'enseignement agricole, des professeurs d'agriculture, des techniciens de la grande culture, de l'industrie laitière, de la production animale, des sols, des conserves, des cultures spéciales, de la main-d'œuvre agricole, du drainage et des constructions rurales; elle comprend en outre des inspecteurs de denrées agricoles, des évaluateurs agraires et des chimistes, analystes, physiciens, géologues, entomologistes, des experts en amendements, engrais, architecture paysagiste, et toute une série d'hommes spécialisés dans le champ varié de la tenue des fermes, de la recherche, de l'expérimentation, des statistiques et des diverses industries agricoles ou connexes, — sans parler des agronomes-cultivateurs, etc.

Plus de cinq cents techniciens agricoles s'étaient donné rendez-vous au congrès annuel de Québec qui est d'abord une atmosphère: vaste rassemblement d'hommes mûrs qui grisonnent, de jeunes aux cheveux fournis et de bacheliers timides, frais émoulus des Écoles d'agriculture. Anciens et nouveaux convergent de partout à ce carrefour pour se connaître, étudier en commun, échanger leurs vues, consolider la profession, construire l'avenir.

Les devanciers ont eu l'évident mérite de faire connaître la science agricole, de vulgariser les meilleurs procédés de culture et d'élevage, de préparer l'esprit coopératif, de relever dans l'idée des cultivateurs l'éminente dignité de leur profession, et enfin de jouer le rôle d'agents de liaison entre la terre et les pouvoirs publics. Les agronomes d'aujourd'hui élargissent la profession en corporation légale. L'agronomie tend à devenir le *cerveau* de l'agriculture, sa lumière et sa force. Elle s'imposera donc une préparation,

un perfectionnement, des règles, une doctrine, des sanctions: tâche dévolue à la corporation. L'agriculture, en se mécanisant, risque de donner la primauté au *matériel*, rabaisant ainsi le *spirituel* dans l'échelle des valeurs. L'agriculture, dis-je, a besoin de dirigeants, à la fois techniques et sociaux. Les agronomes, qui ont compris cette haute mission, se donnent des cadres, un programme, des pouvoirs et des moyens, pour mieux la remplir, pour mieux servir l'agriculture. La Corporation arrive à temps pour éclairer, régler, collaborer, étudier et agir. Sur le terrain légal, technique et social, elle pourra s'affirmer, parfaire son œuvre, défendre ses intérêts, éliminer les indésirables, exiger la compétence et donner un meilleur service à ses membres et aux cultivateurs.

M. Charles Gagné, professeur à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et président de la Corporation, ouvre le Congrès. Une séance de routine, puis le travail sérieux: bourses d'études, solidarité, assurances, amendements aux règlements, admission à la profession, rapport des comités et services, publications, liaison et placement, etc.

Les discussions, brèves et au point, dénotent expérience, lumière et décision. Ni verbiage, ni perte de temps: peu ont *parlé*, mais les meilleurs. On dirait que les jeunes, plus réalistes que les anciens peut-être, se sentent une *vocation d'architectes*: ils construisent dans l'ordre de la pratique aussi bien que dans celui de l'esprit, sans faire table rase du passé. Les chevronnés, riches d'expérience, mettent dans la balance leur héritage; les jeunes apportent leurs aspirations et leur audace, des moyens nouveaux pour les temps nouveaux. Tradition et nouveauté font excellent ménage.

J'ai assisté naguère à des congrès tempétueux... Ici, rien de cela, en dépit même d'une chatouilleuse révolution sur la *solidarité professionnelle*, qui tout au plus réveilla chez quelques-uns le vieux fonds conformiste. Chez cinq cents habitués à la parole publique, on peut appréhender, n'est-ce pas... Mais non: ni gants de velours, ni gants de boxe; rien que les procédés loyaux d'hommes civilisés. Rien du dompteur ni de l'automate. Une belle discussion, élevée et courageuse, revendique les droits de l'esprit et des valeurs spirituelles. Dès le début, l'on émit le vœu que *l'assemblée générale insistât pour que le conseil administratif étudie les moyens les plus propres à assurer l'amélioration et la coordination de la recherche et de l'enseignement agronomique*. C'était reconnaître la nécessité de la science ou de la vérité, ainsi que la haute valeur de l'éducation; ce qui n'enlevait rien à l'urgence de l'enseignement agronomique; au contraire. On n'a pas oublié les fils de cultivateurs. Un vœu *considérant que, les jeunes fils de cultivateurs étant de plus en plus nombreux aux écoles d'agriculture, ces institutions ne peuvent suffire à la demande, on suggère de compléter ce réseau d'écoles, organisées et outillées comme il convient*. Actuellement, mille jeunes cultivateurs, sur un total de 314,177, âgés de quatorze à trente ans, fréquentent nos écoles d'agriculture moyennes et régionales. C'est trop peu. L'on réclame donc de nouvelles écoles, pourvues d'un meilleur équipement ou matériel didactique.

Mettons en lumière une autre résolution d'actualité, qui passa d'emblée: *Attendu que la conservation et la restauration des sols sont d'une importance capitale pour la prospérité de l'agriculture du Québec; que les programmes d'après-guerre comportent divers travaux de conservation comme moyen d'utiliser avantageusement la main-d'œuvre disponible; que la con-*

servation des sols constitue une technique particulière qui a pris aux États-Unis un développement considérable, il est résolu que la Corporation des agronomes fasse des instances, auprès du ministère de l'Agriculture, pour faire spécialiser en cette matière, et dans le plus bref délai possible, un nombre suffisant d'agronomes. D'avance, la Corporation a déjà mis en œuvre ce vœu, en défrayant elle-même le cours à l'étranger de quelques « aspirants-boursiers », agronomes jugés aptes, après examen devant un jury compétent.

La clairvoyance agronomique n'a pas oublié l'industrie laitière, cet arbre de couche de nos fermes à culture mixte. Quelques chiffres (statistiques de 1943) en illustreront la valeur: valeur totale du lait, \$85,570,000; beurre, \$31,932,200; fromage, \$11,310,900; produits concentrés, lait entier et écrémé, \$5,980,000; crème glacée, \$4,389,874. Pour aider au développement de cette richesse rurale, le congrès émet la proposition suivante: *Attendu que l'industrie laitière est la base sur laquelle repose l'agriculture de Québec; que cette industrie est en période de réorientation, et que les techniciens compétents ne suffisent pas à la tâche, on demande instamment à l'État de prendre sans tarder les mesures nécessaires pour former des techniciens spécialisés dans la transformation des produits laitiers, et pour faciliter à notre personnel enseignant sa participation à ce travail de recherche et d'organisation.* Voilà, semble-t-il, un vœu à sa place!

Dans la chaleur des jours du congrès (81° à l'ombre!), l'électricité a reçu, c'était dans le ton, son petit courant: *Attendu que la question de l'électrification rurale est à l'ordre du jour; que son développement contribuerait largement à l'épanouissement de notre agriculture; qu'il existe des agronomes spécialisés dans ce domaine; que le gouvernement provincial a voté un million de dollars pour l'électrification rurale, la Corporation demande à l'Hydro-Québec de s'adjoindre des agronomes spécialisés pour mener sa tâche à bonne fin.* Souhaitons que

ce vœu se réalise par nos coopératives agricoles, quant à l'installation du moins de cette source de force et de lumière, à l'avantage de notre agriculture.

Le couronnement, bonheur sans précédent, je crois, fut l'admirable conférence de S. Ém. le cardinal Villeneuve, apportant un témoignage vivement apprécié des congressistes, sur la *Mission sociale des agronomes*. En résumé, Son Éminence souligne « la valeur rurale, dans une civilisation qui veut vivre et prospérer. Faire faire de l'argent aux cultivateurs n'est pas le programme essentiel de l'agronome, mais l'une des conséquences de la direction technique et d'une saine éducation sociale et coopérative; autrement, l'homme deviendrait simple *animal économique*, au lieu de reconnaître en soi une personne raisonnable, sociale et religieuse, qu'il est de par sa nature même ». Enfin Son Éminence félicite les agronomes de s'être groupés en corporation: « C'est le corporatisme social préconisé par l'Église qui nous sauvera. Ainsi, l'on aura chance de corriger les défauts de notre démocratie et d'apporter plus de bonheur au monde actuel. »

Somme toute, le congrès a prouvé que la profession agronomique s'affirme et se perfectionne de jour en jour. Les agronomes se gardent d'écouter les prophètes de malheur qui nous annoncent la fin du monde, celle de l'ordre chrétien, de la justice et de la charité. Ils prévoient sagement plutôt la *fin d'un monde*. Nous vivons une période de ruptures et de réadaptation. Les agronomes, par leur esprit et leur action, ajusteront leur « coin de terre » à l'ordre nouveau prêché par l'Église qu'ils seconderont, dans l'ordre de l'économie agricole. Bref, passant en revue les actes et les discussions du congrès de Québec, nous estimons que ses fructueuses assises ont obtenu les fruits escomptés; cela réconforte l'âme et l'esprit de ceux qui consacrent aux problèmes de la terre leur œuvre intelligente et leur passion fervente!

HORIZON INTERNATIONAL

MEXIQUE *DES INFORMATIONS sensationnelles nous arrivent au sujet du Neuvième Congrès du Parti communiste mexicain, qui se clôturait à Mexico le 18 mai. Elles nous viennent de deux publications particulièrement influentes et responsables: le quotidien Excelsior, un des plus importants de la République mexicaine (numéro du 16 juin), et l'hebdomadaire Manana (numéro du 24 juin). Ces informations sont tellement graves que la grande revue hebdomadaire mexicaine, Hoy, qui passe pour représenter les vues du Gouvernement, commente le discours de Sokolov, rapporté par Excelsior, dans les termes suivants:*

Comment est-il possible de tolérer que quelqu'un, surtout un étranger, vienne exciter au crime avec une telle impudeur?... Il faut demander comme Cicéron devant Catilina: Quousque tandem? Jusques à quand la conspiration contre la nationalité mexicaine va-t-elle rester sans la répression qu'elle mérite?

Il est vrai que les personnes nommées dans la dénonciation ont nié l'existence de cette réunion secrète. Mais que peuvent-elles faire d'autre si elles ont envie de cacher quelque chose?

En réalité, tout n'avait pas été secret dans ce Congrès qui commença, au contraire, dans le plus glorieux tapage. Les rues de Mexico furent tapissées d'affiches, annonçant la grande assemblée. La séance d'ouverture eut lieu au Palais des *Bellas Artes*, dans la salle la plus opulente de tout le

Mexique, — le *Carnegie Hall* de Mexico! Il y eut des réceptions, une délégation envoyée saluer le président du pays, etc. Tout cela eût mérité, dans notre chronique, environ trois lignes.

Mais à l'occasion de ce magnifique Congrès public, les chefs se rencontrèrent en secret, et ici, cela devient intéressant.

Le discours de Dimitri Sokolov, publié par *Excelsior*, commenté par *Hoy*, a été répandu dans toute l'Amérique latine par une des agences les plus respectables des États-Unis, *Noticias Catolicas*. Sokolov est un biologiste russe; il devint citoyen mexicain en 1923. Dans son discours, dont *Excelsior* publia le compte rendu sténographique, Sokolov déclara appartenir encore au parti communiste d'U. R. S. S. Sa prose, à vrai dire, nous parut plutôt banale:

Chaque fois qu'une grève est réglée pacifiquement, chaque fois que l'on apaise les exigences des ouvriers, c'est nous qui sommes battus. Car le communisme doit exciter les ouvriers à un tel point qu'ils préféreront détruire leurs patrons par tous les moyens, même par la violence, plutôt que de retourner à travailler sous leur direction... Pour cette raison, comme je l'ai observé ici au Mexique et aux États-Unis, encore que ce soient là les deux pays où le socialisme soit le plus avancé, les chefs ouvriers et leurs ouvriers n'ont pas encore la conscience de classe assez formée pour en finir avec le système capitaliste. Il est donc très important que nous, les communistes, nous, les intellectuels marxistes, pre-

nions le contrôle des masses ouvrières afin de les utiliser de façon qu'ils en finissent, par leur puissance, avec le système capitaliste.

« Nous, les communistes... Nous, les intellectuels... » Seul, un intellectuel fourvoyé dans la politique peut s'imaginer que les ouvriers non communistes sont une « masse » de fromage destinée à être manipulée par le premier venu! Et que penser de cette prédication d'abécédaire? Tout le monde sait que le premier article de foi de tout communiste, conscient et organisé, est de préparer le grand soir! Ce qui nous intéresse, c'est d'être renseigné sur les méthodes qu'ils adoptent. Ici, le rapport du député communiste chilien, Lafferte, présente un tout autre intérêt.

Il commença par avertir ses auditeurs de ne pas se laisser troubler par certaines tactiques adoptées par Moscou « pour pacifier les méfiances et soupçons du système capitaliste ». Staline continue à « nous être fidèle 100 pour 100 ».

L'Union des Syndicats Soviétiques maintient des rapports avec le Congrès Ouvrier d'Angleterre, les organisations syndicales de l'Inde, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique, la C. I. O. et la Fraternité Ferroviaire des États-Unis, et la C. T. A. L. de l'Amérique latine. Sans doute, le chef des ouvriers anglais n'est pas sympathique au communisme, mais « nous avons en Hillman et en Lombardo Tole-dano deux autorités de marque sur ce continent ».

Il décrit alors les espoirs communistes en Argentine, au Paraguay, au Pérou, en Bolivie. Voyez avec quelle précision il parle:

La Confédération de Travailleurs de Colombie est formée de syndicats communistes, et nous avons le contrôle de cette organisation. Il n'en est pas ainsi au Vénézuéla, où les lois récentes nous sont contraires, mais nous ne pouvons faire une lutte ouverte contre le Gouvernement actuel du Vénézuéla, car cela aboutirait à notre déroute complète. Dans l'Équateur, nous avons organisé le Comité National des Travailleurs qui en est à la phase d'agitation et de propagande syndicale.

Voilà de quoi intéresser les polices américaines. Les paragraphes suivants sont encore plus alléchants:

Il est opportun de remarquer que l'activité des cellules dans toutes ces Républiques du Sud est favorisée par l'activité diplomatique du ministère des Affaires étrangères du Gouvernement de Moscou, appuyée par le Département d'Etat de Washington et le Secrétariat des Affaires étrangères de Mexico. En effet, lors de l'établissement des relations diplomatiques, les missions culturelles et les missions financières et commerciales, centralisées maintenant dans l'ambassade d'Oumansky, et dans les bureaux financiers de la corporation Carp et de l'agence Amtorg de Washington, et celles qu'on installera peut-être au Canada, favorisent l'infiltration communiste en Amérique latine.

Comme tactique de lutte, on a installé une succursale de ces deux agences au Canada, pour établir la concurrence entre les industriels et commerçants étatsuniens, et les industriels et commerçants du Commonwealth des Nations britanniques.

Tous les établissements anglais d'Amérique latine vont négocier des ventes à l'U. R. S. S. par l'entremise des bureaux de la corporation Carp et de l'agence Amtorg du Canada. Tous les établissements étatsuniens feront de même par les bureaux respectifs de Washington. D'autre part, les techniciens financiers, industriels et commerçants russes voyageront par tout le continent américain, flanqués de financiers, commerçants et industriels canadiens, anglais et américains. Ainsi se facilitera notre labeur pour contrôler les pays de ce continent.

Pour ce qui a trait au travail culturel, l'infiltration des cellules dans les masses étudiantes de tous les pays permettra une orientation vers la culture russe, orientation appuyée par les chancelleries diplomatiques. Les intellectuels qui, à cause de leur manque d'argent, accepteront de collaborer avec les bureaux du Gouvernement soviétique sur ce continent et avec les agences de publicité de nos organes de propagande dans tous les pays donneront eux aussi un caractère culturel à l'infiltration communiste.

Nous avons des sociétés d'Amis de l'U. R. S. S. au Brésil, en Colombie, en Uruguay, au Chili, à Costa-Rica, au Salvador, au Mexique, aux États-Unis et au Canada. Les groupements intellectuels qui travaillent en faveur de la liberté en France, en Allemagne, en Pologne, en Espagne, etc., seront eux aussi les agents de notre Cause aussi bien que les groupes déjà organisés.

Ces paroles donnent un relief saisissant aux multiples informations que nous avons reçues de sources indépendantes: l'extraordinaire activité de l'ambassade soviétique à Mexico, la création d'une centrale de propagande pour toute l'Amérique latine à Mexico, l'intensification de la propagande communiste dans divers milieux, surtout d'étudiants, la remarquable direction imposée à certaines grandes campagnes de presse, telle l'attaque récente contre le synarchisme, etc. Laissant les déclamations à Sokolov, Lafferte énumère maintenant les difficultés à surmonter. Les ennemis principaux sont « les organisations militaires et religieuses, ainsi que les intérêts capitalistes ». Avec le détachement d'un général en chef qui analyse les forces de l'ennemi, il observe:

En Argentine et au Brésil, militaires et catholiques sont au pouvoir, fortement unis. Là, il n'y a que les missions culturelles et financières qui peuvent travailler en notre faveur. Au Chili, les militaires sont assez forts, quoique l'influence religieuse soit assez affaiblie. C'est le contraire en Colombie. L'influence religieuse y est très forte, tandis que les militaires nous sont presque favorables.

Laissons de côté les passages où l'orateur décrit la lutte des partis communistes en Amérique latine contre « l'impérialisme capitaliste » des pays anglo-saxons, surtout contre les intérêts du pétrole. Que les capitalistes s'en occupent, si cela les intéresse. L'espace nous étant limité, arrêtons-nous aux passages où il est question de la lutte contre la religion:

Quand, dans notre déclaration de principes, nous parlons de liquider les survivances semi-féodales qui caractérisent les pays d'Amérique latine, nous faisons allusion spécifiquement au pouvoir spirituel et politique de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Le fait que cette Eglise catholique a contrôlé durant plus de quatre cents ans l'existence spirituelle de ces peuples laisse entendre qu'il ne sera pas facile de la mettre en déroute. Les nécessités tactiques de la lutte nous font paraître aujourd'hui comme sympathisants de la religion, et même en U. R. S. S. le Gouvernement soviétique s'est vu obligé à donner des apaisements à la religion.

Voilà pour ceux qui croient que le « communisme » a connu, durant les dernières années, une vraie évolution dans ses principes. Continuons à écouter notre orateur:

Il est impossible que ni les catholiques ni nous ne nous fassions d'illusions...

Il divise ses tactiques de lutte en trois chapitres: le romanisme est essentiellement immoral; le romanisme catholique est idolâtrie; le sacerdoce catholique est un facteur d'immoralité:

Il est urgent que, comme tactique de lutte, nous fassions pénétrer dans les esprits des enfants, des indigènes, des ouvriers, des étudiants, les pires accusations contre l'Eglise catholique, afin qu'ils s'éloignent d'elle et entrent dans nos rangs comme fervents adeptes de la Cause de l'Avenir du Monde, que nous devons montrer comme étant la Cause du Communisme protégeant la Cause de l'Humanité.

Nous devons dire que le système d'iniquités soutenu, enseigné et pratiqué par les catholiques est sans égal: qu'il est audacieux, agressif, intolérant et cruel, aveugle, obstiné et blasphématoire; qu'il est en même temps insidieux, adaptable, et parfois conciliant; qu'il est pompeux, servile, royal et imposteur; qu'il n'y a pas de philosophie ou de religion qui entreprenne une tâche aussi terrifiante de corruption et, simplement, de dégradation universelle.

Dans l'étude de la malignité romaine, il faut avoir toujours une chose présente à l'esprit: dans le romanisme, l'individu doit se soumettre à ses maîtres autorisés, quelles que soient les conséquences; la base de la morale catholique repose sur les enseignements iniques et l'exemple immoral

des saints, et convertit cette religion catholique en un code violent, un sacerdoce maudit, et un pouvoir sanguinaire et cruel.

Nous devons dire, crier et répéter qu'avec le célibat ecclésiastique, le chef catholique ne pourra jamais vivre une vie humaine normale, et qu'il lui est impossible de donner un exemple de bien vivre. Nous devons dire et crier, et répéter que le but du romanisme dans la vie de tous les pays est d'obtenir la suprématie sur le pouvoir civil, afin de réduire tous les habitants à l'esclavage; que pour obtenir ce contrôle sur le pouvoir civil, le romanisme doit utiliser la fraude, la déception et l'injustice.

Nous devons insister sur le fait que la notion catholique du pouvoir universel exige que ses chefs adulent et protègent les politiciateurs qui sont prêts à vendre leur âme, leur honneur pour le pouvoir et l'argent; que les romanistes ont assumé eux-mêmes la tâche de combattre les hommes libres de la façon la plus impie; qu'ils ne peuvent changer cette politique; que la prétention que le salut de l'âme dépend, non de la foi en l'humanité, mais de cérémonies, est à la base du rejet de la morale pour le rituel; que le confessionnal dégrade le confesseur et le pénitent; que le canal d'immondices qui passe continuellement par l'esprit et le cœur du prêtre catholique le conduit presque nécessairement à la corruption, du fait que ses instructions relâchent le niveau moral du dévot; que la nécessité de classer les péchés selon leurs apparences superficielles, imposées par le confessionnal au prêtre, le mène à toute sorte de contradictions et de difficultés...

La diatribe continue sur le même ton pour plusieurs paragraphes. La grosse difficulté à surmonter, d'après Lafferte, est le fanatisme basé sur l'ignorance:

Sous prétexte de culture, d'instruction, de civilisation, de philosophie, des connaissances modernes, nous devons attaquer la religion.

Heureusement, depuis quelque temps, il s'est produit un changement favorable à nos desseins. Je veux dire, à peu près la moitié des catholiques du monde sont plus ou moins hérétiques. Nous devons en rendre grâce à Dieu. (*Rires.*)

En plus de ces catholiques, plus ou moins accessibles à notre manière de raisonner, nous avons déjà un grand nombre de libres-penseurs, d'athées qui sont très aptes à tomber dans les rangs de nos subordonnés, parce qu'ils n'ont déjà plus la protection de la religion.

Qu'il y ait des catholiques qui, rongés de l'éternelle démanigaison d'épater ou de scandaliser le bourgeois, soient toujours prêts à dénigrer les institutions extérieures de leur Église, à s'émerveiller devant l'humanisme communiste, nous ne le savons que trop! M. Lafferte exagère quand il parle d'« à peu près la moitié des catholiques ». Sont-ils cinq pour cent? Voici une remarque extrêmement intéressante, quoique en grande partie fautive:

Il est notoire que les gouvernants des pays catholiques sont presque toujours ennemis du clergé, parce qu'ils savent que celui-ci est totalement noyé dans les théories des jésuites. Leur idée est que l'Église est bonne quoique les prêtres soient mauvais. Les gouvernants et présidents du Mexique et autres pays latino-américains considèrent en général les prêtres catholiques comme un des plus grands obstacles pour le progrès de l'éducation et de la morale. C'est presque la même chose en Espagne, quoique Franco y soit considéré comme une des colonnes de l'Église, mais les jésuites le considèrent comme ennemi. Dans toute l'Amérique du Sud continue la même antique lutte des hommes libres, des laïques, contre les curés.

Une dernière observation:

Pour terminer, je voudrais signaler un cas spécial qui peut venir à notre aide. Les lois des républiques de ce continent permettent la liberté des cultes. Il est opportun que nos autorités permettent à d'autres religions d'entrer dans nos pays: mormons, anglicans, protestants, bouddhistes, juifs, musulmans.

Que ces sectes aient leur temple au soleil. Elles nous aideront à semer la confusion parmi les Indiens et les ouvriers; à leur faire perdre confiance en leurs dieux, — car ils verront qu'il y en a beaucoup! — à leur faire perdre le respect pour toute religion. De cette façon, nous ferons pénétrer peu à peu nos théories de positivisme, d'économie individuelle et

collective; ainsi, les nouvelles générations verront que toutes les religions ne sont que des balayures à jeter dans la poubelle pour qu'on puisse enfin arriver à une vie meilleure...

Vient alors la péroraison, qui ne manque pas d'allure. C'est du Mexique, centre du futur Soviet américain, que doit partir le grand cri de combat qui ralliera les nations de toute l'Amérique pour la lutte finale qui devra jeter à bas le système capitaliste. Camarades, salut!

On pensera des communistes ce que l'on voudra, mais ils savent voir grand; leur volonté d'aboutir est formidable; les moyens qu'ils suggèrent sont tellement ignobles que les esprits indécis verront de la grandeur où il n'y a que de l'horreur. Que penser, par exemple, de cette campagne de haine contre l'Église, des saletés éternelles sur le célibat ecclésiastique, le confessionnal, etc.? Au risque de livrer des armes à l'ennemi, disons-leur tout de suite où ils pourront se documenter: au Canada, dans les livres de Chiniquy; aux États-Unis, dans les antiques publications de l'*American Protective Association*; en Allemagne, dans le *Schwarze Korps*, où les immondices nazies contre la religion ont exactement le même caractère que les suggestions du camarade Lafferte; en U. R. S. S., dans les publications de l'Union des Athées militants. En relisant la prose de Lafferte, nous voyions surgir à nos yeux les vieilles caricatures soviétiques d'il y a vingt-cinq ans sur l'alliance de l'Église, de l'armée et du capitalisme.

Quelles sont les chances de réussite du plan Lafferte?

a) Nous ignorons trop la situation politique des républiques ibéro-américaines pour donner une opinion à ce sujet. Nous ne croyons pas que les facteurs politiques aient une grande importance dans la lutte du communisme pour le pouvoir. La politique laissera faire, tout simplement.

b) Il nous semble par contre que l'offensive financière est presque à moitié gagnée, parce que le capitalisme n'a absolument rien compris aux mouvements de masses. Il est manifeste que les industriels et commerçants anglo-étatsuniens vont faire des affaires avec l'Union Soviétique. Sous le régime du *lend-lease*, la chose est d'une simplicité aveuglante. Nous payons, l'U. R. S. S. reçoit. Quel industriel américain consentira à ce que seuls les industriels britanniques soient à profiter de la combinaison? Et vice versa! Il y a des dollars pour tout le monde. L'établissement de la concurrence par la création d'agences simultanées à Washington et au Canada ne sera peut-être pas décisive, car les cartels internationaux savent se défendre contre des arrangements piteux; elle dénote un état d'esprit intéressant.

Le reste suivra: ambassades soviétiques à personnel astronomique. Qu'on regarde à Ottawa, à Washington, et plus encore à Mexico! Lafferte décrit avec pittoresque les industriels et financiers soviétiques, voyageant par les Amériques, flanqués de financiers américains. Il y aura sans doute, de temps à autre, quelque Kravtchenko pour causer un peu d'inquiétude des deux côtés, mais cela se déroulera, je crois, assez paisiblement. Pour ce qui a trait à la propagande, les communistes ont l'air de savoir ce que valent un certain nombre de nos intellectuels. Ils proposeront aux maisons d'édition de publier d'abord du Pouchkine et du Tolstoï — c'est comme cela qu'on commence, du moins au Canada! — cela s'accepte assez facilement; le reste passera au nom de la liberté d'expression, d'autant plus libre qu'elle est plus grassement payée. Le capitalisme et le libéralisme intellectuel se donnent la main pour creuser leur propre tombeau. Dans ce domaine, les communistes peuvent se promettre des résultats assez flatteurs, surtout s'ils y mettent le prix, ou mieux encore, s'ils savent traire les vaches naïves.

c) Où le camarade Lafferte se trompe, c'est quand il évalue les forces catholiques.

La propagande hétérodoxe (mormons, anglicans, protestants, théosophes, bouddhistes, juifs, etc.) a été essayée depuis longtemps, a coûté cher, et n'a produit que des résultats médiocres. La conséquence principale a été que les catholiques ibéro-américains s'aigrirent fortement contre les États-Unis. Nous avons remarqué la même chose au Canada. Le tapage du pasteur Shields, pour ne nommer que lui, n'a pas, que je sache, fait apostasier beaucoup de Canadiens français.

Il donne beaucoup trop d'importance à ce que l'on pourrait appeler les catholiques communisants. Il y en a quelques-uns, et ils sont très bruyants. Leur influence n'est pas considérable. Je conseillerais aux communistes de faire une enquête discrète sur le tirage de ces revues religieuses qu'ils trouvent sympathiques à leur point de vue. Elles n'exercent à peu près aucune influence sur la masse des fidèles, mais elles font croire à l'ensemble de la population non catholique que les catholiques sont divisés sur des questions parfois très importantes. A ce point de vue, ces revues font une œuvre répréhensible.

La campagne d'immondices contre l'Église date d'environ dix-neuf siècles. Qu'on relise Tertullien, par exemple! Sait-on que la plus antique image du crucifiement est l'immonde graffite du Palatin, un crucifié avec tête d'âne? Ces insanités troublent les âmes faibles; elles encouragent certaines apostasies. Elles font cruellement souffrir des cœurs qui ne voudraient qu'aimer. Avec ces calomnies, les communistes nous préparent des moments infiniment douloureux, mais ce n'est pas là ce qui portera de graves coups à l'Église.

Plus sérieux sont les paragraphes où Lafferte oppose les politiciens au clergé. Il faudra beaucoup d'humilité et de désintéressement des deux côtés si l'on veut surmonter cette épreuve.

Ce que le communiste chilien ne comprend pas, n'a pas l'air même de *pouvoir* comprendre, c'est l'éternel dynamisme de l'Église. Pour lui, l'Église est pourrie; au Mexique, en particulier, elle est en pleine déroute! A notre avis, au contraire, l'Église mexicaine montre maintenant une vitalité extraordinaire, et l'autorité morale du Vatican a rarement été aussi universellement reconnue qu'aujourd'hui. Ceci reste incompréhensible à ceux qui mesurent l'influence en termes de politique, d'argent, et d'institutions matérielles. Nous croyons pouvoir promettre au camarade Lafferte des résistances surprenantes, complètement inattendues, et, nous l'espérons, décisives. Des fous, des orgueilleux peuvent plonger le monde dans des orgies de plus en plus effrayantes; sur les ruines ensanglantées, il y aura toujours des pauvres gens qui pleureront et prieront, et un Pape qui distribuera l'aumône de la charité chrétienne aux victimes. Nous attendons l'avenir en paix parce que nos pieds reposent sur les ossements des martyrs, parce que nos yeux sont cloués à la Croix.

LA SUPPRESSION DU SYNARCHISME. — Depuis environ trois semaines, nous avons lu en divers endroits que le synarchisme aurait été déclaré illégal au Mexique.

1. Quand, dans nos pays, il est question d'appliquer la loi du cadenas (*padlock law*) aux communistes, nos libéraux s'émeuvent. Une telle mesure, disent-ils, est contraire à la liberté de parole: on encouragera les communistes en les envoyant au maquis.

La liberté de parole ne doit pas être accordée à ceux qui professent la légitimité du recours à la violence pour ren-

verser notre société. Pour cette raison, elle sera refusée aux nazis après la victoire. Les communistes, d'autre part, ont une peur bleue du maquis. Une organisation qui a besoin d'abondantes ressources matérielles prospère difficilement dans l'illégalité, à moins qu'elle ne soit appuyée par l'ensemble de la population. Tel n'est pas le cas, au pays, pour le communisme.

2. Or, ce sont précisément les éléments qui revendiquent le plus ardemment la liberté pour le communisme qui ont exigé la suppression du synarchisme. Seulement, ils se sont grièvement trompés, car cette suppression peut rendre d'énormes services à ce mouvement.

En effet, le synarchisme ne dépend pas, pour sa subsistance, de moyens matériels. C'est une idée qui a enflammé tout un pays; il est presque impossible de dire que c'est une organisation.

Nous visitons une fois la centrale synarchiste, et nous pûmes nous rendre compte de la force matérielle de l'organisation: il y avait huit machines à écrire, passablement usagées, un fichier, une vingtaine de chaises, et un personnel d'environ douze hommes. « Vos adversaires, remarquai-je, doivent certainement s'imaginer que vous avez ici au moins deux ou trois cents secrétaires, et plusieurs centaines d'organisateurs. » Après la grande réunion de mai 1943, il restait, dans la caisse de l'Union nationale synarchiste, moins de quinze pesos, un peu moins de trois dollars.

C'est chose facile que d'arrêter les douze hommes; il y en aura un millier d'autres pour prendre leur place. Confisquer les huit machines à écrire ne mène à rien, puisqu'elles étaient déjà trop vieilles et qu'il fallait les remplacer quand même. Tant pis pour les vingt chaises: on se mettra par terre. Les \$2.90 que le policier aura empochés ne lui suffiront pas à promener sa blonde un seul soir.

Mais un million de personnes, au Mexique, savent qu'une horrible injustice a été commise. Jusqu'à la dernière minute, les plus hautes autorités du pays, presque aussi souvent que l'avait fait, en une autre occasion, le procureur Ponce-Pilate, avaient répété que les synarchistes n'avaient rien commis d'illégal ou d'immoral. Ils furent sacrifiés à la calomnie internationale et organisée.

Ce million de prolétaires échappera désormais à toute surveillance. On ne peut les menacer de leur ôter leurs biens, puisqu'il y a longtemps qu'ils n'ont plus rien; on ne peut leur faire peur avec la mort, puisqu'ils ont vu tant de leurs camarades mourir tués, sans qu'ils aient fait le moindre geste pour les défendre.

Il sera presque impossible de persuader les Mexicains que cette mesure n'a pas été prise sous l'inspiration des États-Unis. Ils diront, peut-être à tort, je ne sais, que les États-Unis ont sacrifié les synarchistes, qui n'ont jamais commis un acte de violence, aux communistes. La rancune de nombreux Mexicains contre les États-Unis va prendre des proportions colossales. C'est, s'il faut en croire le camarade Lafferte, ce à quoi travaillent les communistes au sud du Rio Grande: monter les Ibéro-Américains contre les États-Unis. Et ceci, en temps de guerre, a été, en plus d'une injustice, une gaffe qui ne peut aider que le communisme.

Les synarchistes auront perdu, par cette mesure, environ huit machines à écrire, vingt chaises, et \$2.90! Il n'y a pas de quoi s'émeouvoir. Leurs adversaires viennent de créer un maquis formidable, heureusement pacifiste, que personne au monde ne pourra surveiller. Tel est le résultat auquel a donné naissance le monstrueux mariage de la calomnie avec la lâcheté.

Joseph-H. LEDIT.

LIVRES RÉCENTS

SOCIOLOGIE

SEMAINES SOCIALES DU CANADA: **Congrès de la Colonisation.** — Montréal, École Sociale Populaire, 1944. 156 pp., 24,5 cm.

RÉDIGÉ à la façon des comptes rendus annuels des Semaines sociales du Canada, le volume du *Congrès de la Colonisation* partage avec eux cet intérêt de présenter le sujet sous ses aspects les plus divers, et d'apporter les solutions de nos compatriotes les plus versés dans la question. Le lecteur a en mains des études précises, des travaux bien ramassés, allocutions et discussions du récent congrès dont le volume est la compilation ordonnée.

Le R. P. Archambault, président des Semaines sociales, introduit le problème en expliquant pourquoi les Semaines sociales du Canada, à cette heure décisive pour notre peuple, prennent l'initiative d'un congrès de colonisation. M. Léo Brown, sous-ministre de la Colonisation, énumère en quelques pages de style direct, clair, les secours fournis ces dernières années aux colons par le gouvernement, ouvrant des perspectives d'avenir. M. Belzile, un agronome d'expérience, vient ensuite renverser par des chiffres les préjugés de plusieurs sur l'étendue de notre territoire cultivable. Si nous avons peu de sol, il importe de l'utiliser tout entier. Nous possédons une richesse incontestable, la famille; il ne faut ni prolétarianiser, ni expatrier le grand nombre de nos fils et de nos filles: tel est le plaidoyer du savoureux vice-président de l'U. C. C., M. Samuel Audette.

Ces quatre conférences ont constitué la première matinée du congrès. Pour l'après-midi, le volume publie un court résumé du travail où M. Minville expose une façon méthodique d'organiser la colonisation chez nous, puis la discussion subséquente, et une large fresque brossée par l'abbé Jean Bergeron, directeur des missionnaires colonisateurs, illustrant, dans l'histoire universelle, l'aide apportée par l'Église au développement de l'agriculture.

Viennent les grands travaux du second jour. Le corporatisme se propageant dans nos campagnes, devancières des villes en matière de progrès organisé, et l'apport du diocèse de Rimouski dans la colonisation de proche en proche: dynamique exposé de l'abbé Léon Beaulieu, agronome et missionnaire colonisateur. M. C.-E. Couture, surintendant de la colonisation aux Chemins de fer Nationaux, apporte, après lui, une étude soignée et très concrète des résultats obtenus dans la colonisation au loin, en Abitibi, au Témiscamingue. Suit la pétillante conférence du P. Alexandre Dugré, une de ses bonnes pages, semble-t-il: les chiffres se succèdent, les faits d'histoire abondent, les idées fourmillent, les suggestions dansent devant le lecteur qui comprend finalement pourquoi le prêtre s'intéresse à la colonisation. Enfin, le major Boily donne un aperçu de la récente loi d'établissement pour les combattants.

La Commission réunie durant le congrès dresse un plan idéal, net et précis, de ce que l'on propose au gouvernement pour une véritable entreprise nationale de colonisation. Le volume se termine par la séance du soir: vaste étude historique et sociale de M. Roger Duhamel, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, sur la colonisation, entreprise nationale.

La valeur littéraire varie évidemment avec les conférenciers, mais la langue est presque toujours correcte et l'allure toute canadienne-française.

Voici un livre intéressant pour ceux qui suivent l'évolution du Canada français. Ils y trouveront des précisions et des vues d'ensemble, des notions essentielles, des valeurs humaines et un souffle de survie.

Paul DOSTALER.

Emery REVES: **Manifeste démocratique.** — Montréal, Éditions Beauchemin, 1944. 176 pp., 19 cm.

PETIT LIVRE extraordinairement réaliste, riche et suggestif. L'A. s'y pose en champion irréductible d'un ordre démocratique international fondé sur le respect de la loi et maintenu par la force. Sa thèse est courageuse et nette: dans tout État, dit-il, il y a une organisation légale chargée de combattre les bandits et les criminels; ainsi en doit-il être dans le domaine

international: il faut établir une organisation légale chargée de combattre les guerres illégales. Car la paix, ce n'est pas seulement l'absence de guerre, c'est surtout le règne de la loi. Pas de paix sans loi et pas de loi efficace sans emploi justifié de la force. Qu'on ne répète donc pas l'erreur de constituer une Société des Nations dépourvue de force et fonctionnant, comme la précédente, dans le vide de l'irréalité. Les États doivent renoncer au mythe de l'indépendance absolue et se résigner à comprendre que pour eux, tout comme pour les individus, la vraie liberté suppose la contrainte, la présence de la loi.

L'A. appelle donc de tous ses vœux, en plus d'une victoire militaire, une victoire politique, seule capable, nous dit-il, de rendre le monde plus raisonnable. Il nous permettra d'ajouter que, même si l'on admet que « la suprématie anglo-américaine signifie un progrès général pour le monde entier » (p. 162), une victoire morale sera aussi nécessaire pour créer et maintenir le futur ordre international. Aussi regrettons-nous que dans ce volume, si intéressant par ailleurs, le rôle de l'Église catholique, comme puissance morale, soit non seulement ignoré, mais même incompris. La politique seule, fût-elle la politique démocratique la plus pure, est-elle en mesure d'assurer la paix du monde? On peut le penser, mais n'est-ce pas se condamner à l'insuccès que de mettre ainsi de côté les plus grandes forces morales et, en particulier, l'Église?

L'Immaculée-Conception.

Richard ARÈS.

VIE CHRÉTIENNE

Le T. R. P. Émile FARLEY, C.S.V.: **La « Perfection chrétienne » de Rodriguez.** — Joliette, *Carnets Vialoriens*, 1944. 13 pp., 23,5 cm.

DANS L'HISTOIRE de la spiritualité, le livre de la *Perfection chrétienne* est un des plus célèbres. « Peu d'ouvrages, affirme M. Pourrat, ont exercé une action aussi profonde et aussi étendue. » Les « Spirituels » modernes auront peut-être plus d'érudition que le vieux maître du XVII^e siècle, un sens plus averti de la critique historique, mais ils n'auront pas plus de solidité, ni plus de sérénité, ni meilleur jugement. Le T. R. P. Farley a bien saisi le caractère de Rodriguez, lorsqu'il écrit: « Pour lui (Rodriguez) la perfection consiste à bien faire, une à une, les choses communes et ordinaires de sa profession. »

Rodriguez écrit un traité ascétique. Avant tout il vise à préparer l'âme aux vertus solides et à l'amour de Notre-Seigneur. Au sujet de la contemplation, Rodriguez est très discret et n'ouvre pas la porte à tout venant. Le T. R. P. n'en a pas été scandalisé. La contemplation n'est pas, en effet, la seule voie normale qui mène à la sainteté. Notre-Seigneur lui-même ne promet-il pas la béatitude à ceux qui sont pauvres, humbles, chastes, miséricordieux, patients, charitables?

Après avoir comparé la *Perfection chrétienne* à d'autres ouvrages, le T. R. P. conclut judicieusement: « Il n'en reste pas moins vrai que le traité de Rodriguez restera encore la voie la plus facile pour ceux qui veulent s'engager dans la pratique de la vertu, si elle ne mène pas nécessairement aux sublimes altitudes. » Dans sa Lettre apostolique aux supérieurs d'Ordres religieux, Pie XI déclare qu'il y a grande utilité à fréquenter assidûment les vieux auteurs et il cite en particulier saint Bernard, saint Bonaventure — et Alphonse Rodriguez. Le T. R. P. Père ajoute: « Voilà qui n'est pas une mince recommandation que de faire partie d'un surchoix de livres dressé par un Pape tel que Pie XI. »

L'Immaculée-Conception.

Arthème TÉTRAULT.

ANONYME: **Vie de saint Dominique.** — Montréal, Éditions du Lévrier, 1944. 64 pp., 18,5 cm.

Cette mince brochure esquisse en ses traits les plus accusés la figure de saint Dominique. Elle plaira à ceux qui aiment une information rapide.

L'Immaculée-Conception.

Édouard HAMEL.

GUERRE

Henri LAUGIER: **Combat de l'exil.** — Montréal, Éditions de l'Arbre, 1944. 193 pp., 19.5 cm.

ON A RÉUNI dans ce volume des discours et des articles que M. Laugier adressait aux Français « libres » des États-Unis, en faveur du mouvement gaulliste, ainsi que quelques conférences données au Canada, groupées sous le titre *Utopies aux rives du Saint-Laurent*, et diverses pièces sur la reconstruction de la France.

A entendre l'A., on pourrait croire que la démocratie n'est pas seulement un système politique, mais une condition de la vie humaine. Il la conçoit du reste à la façon de la Révolution française, « intégrale », en appuyant sur l'égalité. Quand il plaide pour « l'Esprit d'Utopie » — réalisations scientifiques de l'avenir, — vous vous rendez compte de ce qu'est une grande foi et un grand espoir dans la... matière.

L'Immaculée-Conception.

Roger MARCOTTE.

Emil LUDWIG: **Comment traiter les Allemands.** Traduit par Jean Liénart. — New-York, Éditions de la Maison Française, 1944. 167 pp., 19 cm.

QUATRE PARTIES dans cet ouvrage: l'Allemand; le Prussien; l'Allemand battu; l'Allemand éduqué. L'A. veut mettre en garde les Alliés contre un apitoiement trop facile envers l'Allemagne battue. Il rend toute l'Allemagne responsable de ce qui est arrivé aujourd'hui, ne faisant exception que pour « quelques prêtres et ouvriers courageux ». Le seul ecclésiastique qu'il nomme est le pasteur Niemöller, dont il met en relief le nationalisme. Le programme de « rééducation » allemande qu'il propose nous semble irréalisable à moins qu'il ne soit appuyé par une armée stable de plusieurs millions de policiers, connus et surtout secrets. L'A. reste dans le vague au sujet des éléments sur la collaboration desquels les autorités occupantes devront compter. Le mérite principal du livre de M. Ludwig aura été de montrer combien difficile sera la tâche de ramener la vie normale en Europe, surtout en Allemagne.

Joseph LEDIT.

André MAROSELLI: **Des prisons de la Gestapo à l'exil.** — Montréal, Éditions de l'Arbre, 1944. 134 pp., 19 cm.

TÉMOIN à charge contre Hitler et Vichy, l'A. raconte ses difficultés avec la Gestapo et ses activités clandestines en France jusqu'à son évasion. Le ton simple du récit, l'émotion contenue de l'A., l'intérêt des faits qu'il raconte rendent la lecture de ce livre agréable.

L'Immaculée-Conception.

Albert ROY.

Jules ROMAIN: **Retrouver la foi.** — New-York, Éditions de la Maison Française, 1944. 169 pp., 19.5 cm.

JULES ROMAINS est un homme de bonne volonté; il eut même parfois si bonne volonté qu'il en fut aveuglé sur la mauvaise volonté de l'adversaire. Il se livre aujourd'hui à un examen, non personnel, mais collectif sur les causes ou plutôt sur certaines causes de la décadence de la démocratie en France. Il cherche à préparer l'avenir, non en dressant un plan de reconstruction (nous en sommes abondamment pourvus), mais en remettant en lumière certains « principes avoués par la raison et conformes à la meilleure tradition humaine, celle qui au cours des millénaires nous a peu à peu élevés au-dessus de l'animalité ». Jules Romain se défend d'être matérialiste; il croit aux idées morales et à leur nécessité dans la vie publique. Il voudrait les voir reprendre la place qui leur revient; c'est ce qu'il nomme, faisant appel au vocabulaire chrétien, « retrouver la foi ».

Nous ferons donc volontiers avec lui une partie du chemin; puis, nous serons, à regret, obligés de nous séparer, car Jules Romain s'arrête en route, et nous, nous voulons aller plus loin. S'il nous parle d'idées morales, que nous acceptons comme lui, il omet de nous dire ce qu'elles impliquent et quelle métaphysique les appuie. Nietzsche et son disciple Hitler prétendent eux aussi s'élever au-dessus de l'animalité et suivre les lois de la raison! Il faut un centre où l'humanité se retrouve et ce centre ne peut être que Dieu. L'homme ne retrouvera la foi, au sens de Jules Romain, que s'il retrouve la Foi, tout court.

Jacques COUSINEAU.

LITTÉRATURE

Félix-Antoine SAVARD: **Menaud, maître-draveur.** — Montréal, Éditions Fides, 1944. Édition définitive. 153 pp., 21.3 cm.

APRÈS SEPT ANS D'ATTENTE, un maître corrige son œuvre. Exemple rare et fécond pour les bacheliers et pour les artistes. Aucune addition, mais des coupures. Toute trace d'éloquence, toute tirade, exclamation, énumération, toutes les teintes dramatiques trop fortes sont impitoyablement supprimées, resserrées. La composition y gagne en netteté et le style en sobriété et en équilibre. L'ancienne complaisance dans l'image développée pour elle-même, et qui nous a valu tant de paragraphes d'anthologie, est mortifiée. Tout est mieux incorporé à l'ensemble. La nouvelle intensité révèle une ferveur plus délicate. Cependant, la première édition, d'un romantisme supérieur, est plus épique, plus sonore, plus étincelante. Elle contient je ne sais quoi de vibrant et de printanier. La dernière atténuée le ton. Plus parfaite, cette récente édition devrait déborder nos frontières.

Collège Jean-de-Brébeuf.

Jean GENEST.

Les **Œuvres Nouvelles, IV.** — New-York, Éditions de la Maison Française, 1944. 269 pp., 19 cm.

TRAGÉDIE SANS COMBATS, de Pierre Virié, est une épopée du Sahara, dont le héros, le lieutenant d'Aunois, est un de ces officiers qui font connaître aux peuplades du Grand Désert le vrai visage de la France. Vivant avec sa troupe de méharistes sans vouloir d'autre privilège que de se réserver les tâches les plus dures, il avait acheté à ce prix l'orgueil de n'être plus un simple lieutenant français, mais le chef élu d'une tribu de fanatiques. S'il s'est fait une âme d'acier, le corps doit finalement céder; et il meurt, tenant entre ses doigts la petite fleur bleue ramassée dans les dunes, suprême hommage des mokhazni pour leur chef.

Dans *Masques du héros littéraire*, Wallace Fowlie a groupé des études sur Villon, Rimbaud, Apollinaire, — Proust et Joyce, — Mallarmé, — Saint-Exupéry. Aperçus nouveaux, rapprochements inattendus, parfois suggestifs, parfois discutables, mais toujours intéressants, y abondent. Derrière le masque, Wallace Fowlie sait atteindre jusqu'à l'âme, même celles des voyous et des pitres, sous les pires déviations morales. Sauf dans son étude sur Saint-Exupéry, seuls les initiés des chapelles littéraires pourront suivre pleinement l'auteur.

Des deux nouvelles de Claire Goll, la première, *l'Inconnue de la Seine*, a la prétention de nous transporter dans le monde des artistes qui sentent avec les yeux et voient avec les doigts. Le sourire de Corinne, et autres banalités, n'ont pu nous faire que sourire. Avec *le Dîner de cinq cents francs*, nous passons dans les bas-fonds de Paris. Claire Goll nous fournit une nouvelle preuve que le réalisme est un genre qui ne convient pas aux femmes; elles le manient trop maladroitement.

Maurice Vittone croit dur comme fer à *Nostradamus*, dont il nous reproduit et explique certaines centurées. Pour lui, le célèbre astrologue fut réellement doué du don de prophétie. En dépit de deux ou trois rapprochements assez typiques, nous avouons ne pas avoir été convaincu.

Jacques COUSINEAU.

Félix LECLERC: **Adagio.** — Montréal, Éditions Fides, 1944. 200 pp., 22.5 cm.

ŒUVRE QUI SONNE NET et franc. Chaque conte met à jour un ton nouveau de sympathie humaine et pour autant crée une impression profonde. Le verbe est vif, enrichi de trouvailles populaires; mais le langage parlé ne trouve cependant pas toujours sa formule et certains dialogues s'écartent un peu du mouvement naturel. L'auteur manie avec adresse le symbolisme des situations et des gestes. C'est un élément de cette puissance de suggestion qui a conquis à l'auteur sa popularité.

L'Immaculée-Conception.

Florian LARIVIÈRE.

Robert NIVELLE: **Mais la France sourit quand même.** — Montréal, Éditions de l'Arbre, 1944. 97 pp., 19.5 cm.

DES INSTANTANÉS sur la France occupée. Anecdotes, saillies, boutades révèlent le courage et la fierté souriante avec lesquels les Français défient la cruauté allemande.

L'Immaculée-Conception.

Pierre ANGERS.

TECHNIQUE

CHERUBINI, CONDON et BRIGGS: **Curso Practico de español.** — Montréal, Éditions Beauchemin, 1944. 364 pp., 20.3 cm.

IL S'AGIT d'une méthode vraiment pratique. On y trouvera des exercices abondants et bien gradués, les tableaux des principales conjugaisons irrégulières, ainsi qu'un bref lexique français-espagnol et espagnol-français. Tout le texte est en espagnol de la première à la dernière page, ce qui, pour les commençants, nécessitera l'aide d'un professeur. Méthode excellente surtout pour se familiariser avec la langue de la conversation. Se sont glissés ici ou là quelques « galicismos » dont il faudra se garder.

L'Immaculée-Conception.

X. GOMEZ ROBLEDO.

Jean-Marie GAUVREAU: **Secrets et ressources des bois du Québec.** — Montréal, Éditions Fides, 1943. 225 pp., 23.3 cm.

PAR CET OUVRAGE l'auteur nous facilite l'identification des principaux bois du Québec. Il nous fait connaître la technique du débitage, de la préservation, du séchage, de la classification, du placage, enfin du finissage et du vernissage. L'ouvrage abonde en renseignements utiles. L'auteur ne s'est pas mis en frais d'exposer tous les secrets du métier; il tient surtout à aider le profane à connaître la valeur de nos bois.

Grand ami de son pays, l'auteur se demande « si nous comprendrons, et profiterons un jour de la leçon: l'exploitation à fond par nous-mêmes de notre matière première et de notre main-d'œuvre qui ne le cède en rien à celle des autres pays » (p. 129). Il exprime clairement la nécessité d'ouvrir les yeux sur tout ce qui peut favoriser l'expansion de notre commerce, le développement de nos richesses et de notre main-d'œuvre. De nombreux diagrammes et photos facilitent l'intelligence du texte. Sans apporter une réponse à toutes les questions possibles sur les secrets et ressources des bois du Québec, l'ouvrage intéressera tous ceux qui désirent posséder des notions pratiques sur l'une des principales richesses de notre province.

Wilfrid VENNE.

RÉÉDITIONS

CHESTERTON: **Saint Thomas d'Aquin.** — Paris, Plon; Montréal, Éditions du Lévrier, 1944. 217 pp., 19.5 cm.

CHESTERTON: **Saint François d'Assise.** — Paris, Plon, 1925; Montréal, Éditions Variétés, 1944. 219 pp., 19.5 cm.

Deux chefs-d'œuvre.

Patrice de la TOUR DU PIN: **La Quête de Joie.** — Paris, N. R. F., Gallimard; Montréal, Éditions Variétés. 108 pp., 19.3 cm.

POÈMES qui redisent de façon plus parleuse le « nous ne sommes pas au monde; la vraie vie est absente » de Rimbaud. Moins âpre et moins ardente que celle du mystique sauvage de l'Ardenne, cette quête de la joie n'en est cependant pas moins douloureuse ni moins séduisante. Chaque poème cueille telles minutes précises où l'auteur s'est surpris à l'affût de la joie dont les vestiges sur les êtres l'accablent et le comblent.

Pius SERVIEN: **Orient.** — Paris, N. R. F., Gallimard; Montréal, Éditions Variétés. 105 pp., 19.3 cm.

Poèmes où se retrouvent les rythmes, la musique et toutes les incantations du meilleur Baudelaire; mais aussi tous et seulement les thèmes les plus troubles et les plus scabreux du poète, qui sut conserver au moins le sens du péché et la nostalgie de l'Éden. *Orient* n'en garde rien. A bannir de la République en le laissant couronner de lauriers par Valéry et par l'éditeur.

Jacques RIVIÈRE et Paul CLAUDEL: **Correspondance.** — Paris, Plon, 1926; Montréal, Éditions Fides, 1944. 190 pp., 19.5 cm.
Réédition des plus opportunes.

François CHARMOT: **L'art de se former l'esprit.** — Paris, J. de Gigord, 1932; Montréal, Éditions Fides, 1944. 366 pp., 19.5 cm.

L'éloge n'est plus à faire.

Jacques TREMBLAY.

BROCHURES ET PLAQUETTES

Watson KIRKCONNELL: **Canada and Immigration.** An address delivered before the Empire Club of Canada in Toronto, March 23, 1944. 23 pp., 16.5 cm.

Comte SFORZA: **Demain il faudra faire grand.** « Problèmes actuels ». — Éditions de l'Arbre. 47 pp., 19.5 cm.

Chelmsford, Coniston, Chapleau. « Documents historiques ». — Société historique du Nouvel-Ontario, Collège du Sacré-Cœur, Sudbury, 1944. 48 pp., 22 cm.

Émile BOUVIER, S. J.: **Jeunesse et haute politique.** — Montréal, Éditions de l'Action Nationale, 1944. 31 pp., 19.5 cm.

Solitude à plénitude par l'adoption. — Montréal, Société d'adoption et de protection de l'enfance. 48 pp., 25 cm.

Marius BARBEAU: **Louis Jobin, statuaire (1845-1928).** Mémoires de la Société royale du Canada, troisième série, 1943, tome XXXVII. — Ottawa, 1943. 23 pp., 25 cm.

L'abbé Albert Tessier: **La Femme dans l'Histoire du Canada.** Dessins de Rolland Boulanger. *Pour survivre*, vol. VI, n° 1, janvier 1944. Le Comité Permanent de la Survivance française en Amérique, Université Laval, Québec. 48 pp., 16 cm.

*Tout un peuple
se dresse...*

[[Le discours du Sénateur Bouchard et
les commentaires qu'il a provoqués.]]

15 sous - ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE - 32 pages

Le MONT-SAINT-LOUIS

fondé en 1888

dirigé par les Frères des Écoles Chrétiennes

Collège d'enseignement
secondaire scientifique.

Pensionnat et externat

244, rue SHERBROOKE EST
MONTRÉAL, CANADA

UN PATRON PARLE à SES CONTREMAÎTRES

Septième Message

Intéressez-vous au travail de chacun et créez ainsi une mentalité de bonne entente et de cordiale collaboration. Dans cette atmosphère, l'ouvrier développera la confiance en soi et l'esprit d'initiative. Mais prenez garde de verser dans la politique du bon garçonisme, qui est antisociale parce qu'elle sacrifie parfois la masse au profit des saboteurs.

Sachez punir sans méchanceté et sans plaidoirie. Ne réprimandez pas quand vous êtes en colère et n'humiliez jamais. Mûrissez votre jugement, ne laissez rien percer de vos intentions; ensuite, agissez rapidement et en une seule fois. Rien de plus désastreux qu'un chef hésitant et malhabile. Si vous devez plus tard prodiguer des bienfaits, faites-le lentement et sûrement, sinon aucun effet éducatif n'en résultera.



SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES

Extrait de
« DIRECTIVES aux
CONTREMAÎTRES »

par

M. EUGÈNE GIBEAU

président de
The SLATER Shoe

et de

L'Association Professionnelle
des Industriels

TÉL. FALKIRK 1116
ÉCHANGE PRIVÉ

Charbonneau

Limitée

Fabricants de

BISCUITS
CONFISERIES
et
PÂTES ALIMENTAIRES

■
1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL

*Achète BIEN
qui achète chez*

Dupuis Frères

Nous vous invitons
à venir vérifier le
bien-fondé de cette
devise lorsque vous
aurez des achats
à faire.

PLateau
5151

865 EST, RUE STE-CATHERINE

PLACEMENTS RECOMMANDÉS

NOUVELLES ÉMISSIONS

		<i>Cité de Sorel</i>	PRIX	REND.
\$50,000.00	3¼%	1 ^{er} mai 1952 à 1955	100.00	3.25
<i>Les Soeurs de Miséricorde de Montréal</i>				
\$50,000.00		1 ^{er} oct. 1951 à 1954	100.00	3.00
<i>Cité de Montréal</i>				
\$50,000.00	3%	1 ^{er} novembre 1950	100.00	3.00

CRÉDIT INTERPROVINCIAL, Limitée

10 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL - - - - - BELair 2614

CONSEIL D'ADMINISTRATION

J.-Louis LÉVESQUE, président J.-A. BOIVIN, N. P. (Berthierville), vice-président J.-Georges DUBÉ (Rimouski), directeur Vianney FAVREAU, secrétaire
 Aimé DOMINGUE, directeur général Représentants : Lucien AUBIN (Joliette) • René LAPLANTE (Beauharnois)

Votre testament!

Souvent trop occupé de ses propres affaires, l'exécuteur testamentaire particulier n'a pas le temps voulu et que demande l'administration efficace d'une succession.

Nommez cette Société votre Exécuteur testamentaire. Elle a été créée dans ce but et possède ces garanties :

COMPÉTENCE
PERMANENCE
SÉCURITÉ —

qu'aucune personne en particulier ne peut offrir

Le Sun Trust limitée

JOSEPH SIMARD, O. B. E.
président

ALBERT HUDON

HON. J.-A. BRILLANT, C. L.

HERVÉ PRÉVOST
directeur général

vice-présidents

GÉRARD FAVREAU
secrétaire

J.-H. CHRÉTIEN
gérant à Québec

Siège social:
10 ouest, rue St-Jacques
MONTRÉAL

Succursale:
132, rue St-Pierre
QUÉBEC

Avec
les hommages
de la maison

MONGEAU & ROBERT

Cie Ltée

CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

1600 est, rue Marie-Anne - Montréal

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis